



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

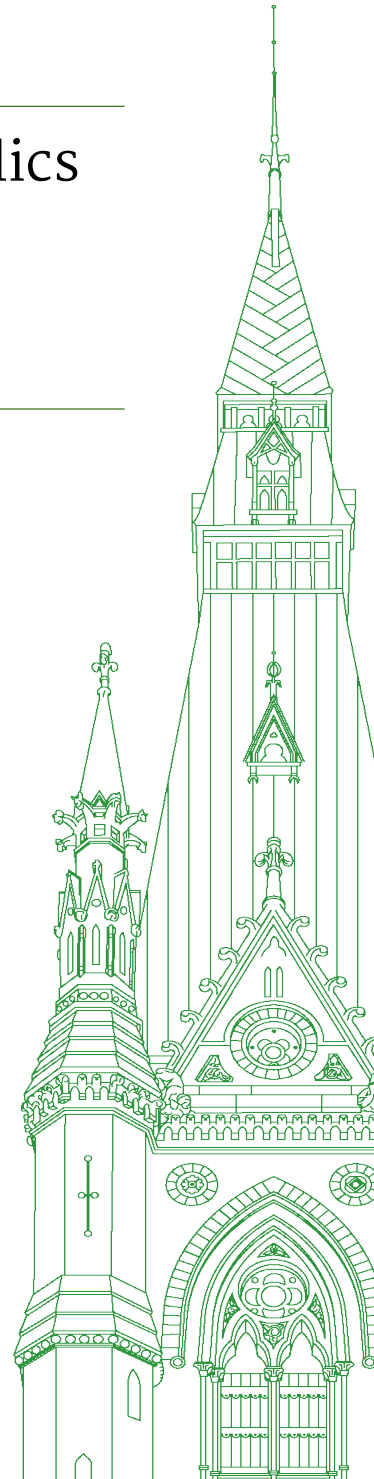
Comité permanent des comptes publics

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 031

Le mercredi 15 avril 2026

Président : John Williamson



Comité permanent des comptes publics

Le mercredi 15 avril 2026

• (1615)

[Français]

Le président (John Williamson (Saint John—St. Croix, PCC)): J'ouvre maintenant la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à la 31^e réunion du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

[Traduction]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Je crois que tous les députés sont présents dans la salle, mais l'utilisation de Zoom à distance est, bien sûr, permise.

[Français]

Conformément à l'article 81(4) du Règlement, le Comité entreprend l'examen du Budget principal des dépenses 2026-2027: crédit 1 sous la rubrique « Bureau du vérificateur général », renvoyé au Comité le jeudi 26 février 2026.

[Traduction]

J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous nos invités, qui représentent le Bureau du vérificateur général. Ils seront parmi nous pendant la première heure, environ. Je ne m'attends pas à ce que nous dépassions une heure. Nous accueillons Mme Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada; M. Andrew Hayes, sous-vérificateur général; et M. Jean-René Drapeau, vérificateur général adjoint et dirigeant principal des finances. Je suis heureux de vous voir tous.

Il y aura une déclaration préliminaire. Madame Hogan, vous avez environ cinq minutes, mais il n'y a pas de limite de temps ferme.

La parole est à vous.

Karen Hogan (vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général): Merci.

[Français]

Bonjour, monsieur le président.

Nous sommes heureux d'être ici aujourd'hui pour discuter des travaux de notre bureau, notamment notre rapport sur les résultats ministériels et notre plan ministériel les plus récents.

Je tiens d'abord à reconnaître que nous nous trouvons sur le territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabe agonquin.

Notre bureau est au service du Parlement et des Canadiennes et des Canadiens en renforçant la responsabilité et la confiance dans les institutions publiques grâce à des audits indépendants et des objectifs. Le commissaire à l'environnement et au développement durable soutient ce mandat en se concentrant sur les questions liées à l'environnement et au développement durable. Nous contribuons

également au renforcement de l'audit législatif ainsi que des normes comptables dans le secteur public, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

Je vais tout d'abord attirer votre attention sur quelques faits saillants de notre rapport sur les résultats ministériels 2024-2025. Le coût de fonctionnement net du Bureau était d'environ 132 millions de dollars et nous avons employé 752 équivalents à temps plein. Nous avons attribué près de 9 % de la valeur de nos marchés à des entreprises autochtones, dépassant ainsi notre cible dans ce domaine et réaffirmant l'engagement du gouvernement en faveur de la réconciliation économique.

Au cours du même exercice, nous avons réalisé 100 audits financiers, 20 audits de performance et 3 examens spéciaux de sociétés d'État. Nos travaux ont souligné des secteurs importants pour le Parlement et la population canadienne, et nos recommandations ont souligné la nécessité d'améliorer les résultats pour la population canadienne. Par exemple, notre rapport sur la cybercriminalité a relevé des vulnérabilités dans les systèmes qui assurent la prestation des programmes et des services à la population canadienne. D'autres rapports ont notamment porté sur les défis liés à l'atteinte des cibles de carboneutralité et à l'optimisation des ressources dans les contrats de services professionnels.

Je vais maintenant vous parler de notre budget principal des dépenses et de notre plan ministériel pour l'exercice 2026-2027, qui énonce nos trois priorités clés pour le prochain exercice.

Notre première priorité est d'effectuer les audits de l'avenir. Nous utilisons davantage des technologies innovantes afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de nos audits, alors que nous examinons des opérations gouvernementales de plus en plus complexes. Cela comprend la mise à l'essai de nouveaux outils, l'amélioration de nos méthodes d'audit et l'élaboration d'un nouveau cadre visant à réunir nos pratiques d'audit.

[Traduction]

Notre deuxième priorité consiste à renforcer la responsabilité grâce à la transparence. Dans le cadre de cette priorité, nous mettons en place une nouvelle approche visant à fournir au Parlement des renseignements à jour sur la mise en œuvre des recommandations formulées à l'intention des organisations que nous auditons. Cette approche consiste à publier un nouveau rapport annuel et à entamer le développement d'un portail en ligne destiné au public afin de rassembler de l'information sur les réponses du gouvernement et les mesures qu'il prend.

Nous poursuivons également la planification de notre examen par une équipe internationale de pairs et nous étudions les moyens de communiquer dans des formats plus clairs et faciles à utiliser afin de garantir que nos travaux soient faciles à comprendre et accessibles.

Notre troisième priorité consiste à donner à un effectif tourné vers l'avenir les moyens d'agir. Nous favorisons le développement d'une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter en modernisant nos espaces de travail afin de créer des environnements flexibles où notre personnel peut s'épanouir. Parallèlement, nous prenons des mesures pour renforcer les compétences et les aptitudes des membres de notre personnel afin de préserver les capacités et l'expertise nécessaires à l'accomplissement de notre mandat. Cette année, nous mettons l'accent sur le renforcement des compétences numériques et le développement d'un état d'esprit de leadership.

En ce qui concerne nos dépenses, pour l'exercice 2026-2027, notre budget total s'élève à environ 136 millions de dollars. En tant qu'agent du Parlement, notre bureau n'a pas reçu de cible de réduction budgétaire dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses à l'échelle du gouvernement. Notre bureau a démontré son soutien à l'objectif du gouvernement de limiter les dépenses de fonctionnement en versant une contribution volontaire unique de 2,5 millions de dollars en 2025-2026. Nous nous engageons également à optimiser nos opérations internes et à réaffecter nos ressources.

Pour l'exercice 2026-2027, nous prévoyons réaliser environ 100 audits financiers, 5 examens spéciaux de sociétés d'État et 25 audits de performance portant sur des thèmes choisis d'après leur importance pour la population canadienne. Cela comprend, par exemple, le financement à des collectivités autochtones, les dépenses en matière de défense nationale et les impacts des changements climatiques.

Au cours de la prochaine année, nous nous concentrerons également sur la nécessité de modifier notre loi habilitante afin de clarifier le droit légal de mon bureau d'accéder à l'information aux fins des audits. Il s'agit là d'une préoccupation que nous avons soulevée à plusieurs reprises ces dernières années.

Monsieur le président, je tiens à souligner le dévouement et le travail assidu de l'équipe de professionnels de mon bureau, dont le travail permet de réaliser tous ces audits et toutes ces initiatives. Nous remercions le Comité pour l'intérêt qu'il continue de porter à nos travaux et pour l'utilisation qu'il en fait.

Nous sommes maintenant prêts à répondre aux questions des membres du Comité. Merci.

• (1620)

Le président: Merci, madame la vérificatrice générale.

Chers collègues, c'est l'occasion pour le Comité d'interroger la vérificatrice générale et son équipe sur le fonctionnement de leur bureau, les fonds que le Parlement lui alloue ou tout autre sujet.

C'est un exercice que nous menons chaque année et il est important. Pour le Comité, il est très ciblé, car nous travaillons en étroite collaboration avec le Bureau du vérificateur général du Canada.

Sur ce, je cède la parole à M. Deltell.

[Français]

Vous avez la parole pour six minutes.

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je souhaite le bonjour à mes collègues, à Mme Hogan, ainsi qu'à MM. Hayes et Drapeau. Soyez les bienvenus à votre comité parlementaire, chers amis.

Avant de commencer, monsieur le président, j'aimerais obtenir une précision: on sait que nous avons demandé à recevoir le ministre des Finances. Est-ce que vous avez des nouvelles à ce sujet?

Le président: Merci, monsieur Deltell.

Je peux vous dire que le Comité a envoyé une invitation au ministre des Finances. Nous n'avons pas encore reçu de réponse, mais notre calendrier est ouvert pour l'accueillir d'ici le mois de mai ou juin. Lorsque nous aurons une réponse du ministre et une date, nous allons aussi contacter le maire pour qu'il soit ici la même journée, mais pas pendant la même heure.

Gérard Deltell: Merci infiniment, monsieur le président. Nous invitons donc le ministre des Finances à faire connaître sa disponibilité le plus rapidement possible.

Madame Hogan, ce à quoi nous assistons aujourd'hui est un peu spécial. Évidemment, ça arrive tous les ans, mais il s'agit un peu de savoir si le cordonnier est bien chaussé. C'est votre travail de vérifier si les vérifications sont bien faites. Aujourd'hui, nous allons voir si le vérificateur fait bien de la vérification.

D'abord, qui fait la vérification chez vous?

Karen Hogan: Ce n'est pas une question à laquelle il est facile de répondre, parce qu'il y a beaucoup d'éléments lors des inspections et des vérifications.

Nos états financiers sont vérifiés par un vérificateur indépendant. En ce moment, c'est le bureau du Conseil de Trésor qui s'occupe du processus d'octroi des contrats. Nous avons un vérificateur, pour une période de trois ans, qui vérifie nos états financiers.

Puisque nous sommes un cabinet comptable, nous donnons de la formation aux comptables agréés et des inspections sont faites par les instituts provinciaux. Dans chaque province où nous avons un bureau, une inspection est faite.

Nous avons aussi un bureau de vérification interne au sein même de notre bureau, qui fait des vérifications de tous nos services et de nos opérations.

Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration d'ouverture, nous allons commencer à planifier notre examen par des pairs, ce qui est fait une fois à chaque mandat d'un vérificateur général. Nous allons commencer ce processus cette année pour le compléter en 2029, ce qui me donnerait une année pour amener des améliorations, si c'est nécessaire.

Gérard Deltell: Cette année, vous avez mené vos activités avec un budget de 132 millions de dollars, avec 750 personnes à temps plein annuellement. Évidemment, c'est le Parlement qui vous octroie les subsides nécessaires pour mener vos activités.

À la fin de l'exercice financier, au mois de mars, s'il vous reste quelques millions de dollars de surplus, faites-vous du brûlage, c'est-à-dire que vous vous empressiez d'acheter plein de choses pour brûler cet argent, ou, au contraire, remettez-vous ce dernier au Fonds consolidé du revenu pour être sûr et certain qu'il n'y ait pas de dépenses inutiles?

Karen Hogan: Ce n'est vraiment pas dans mes habitudes de faire ça, et je pense que M. Drapeau est d'accord avec moi là-dessus. Nous ne dépensons pas au mois de mars parce que c'est le mois de mars.

S'il nous reste de l'argent, nous avons la possibilité, comme tous les autres ministères, de garder 5 % de notre budget et de le reporter au prochain exercice financier, si nous sommes autorisés à le faire. Toutefois, si nous avons des gros contrats, comme la rénovation de nos étages, et que de l'argent n'a pas été dépensé, nous pouvons faire une demande spéciale pour le reporter l'année suivante. Sinon, nous le laissons aller.

• (1625)

Gérard Deltell: Est-ce arrivé l'année passée?

Karen Hogan: Je trouve qu'il est très difficile de répondre à certaines questions à cette réunion. Quand on dit « cette année », de quelle année s'agit-il? Je pose la question parce que nous sommes en train de parler de l'année 2025, mais nous venons de terminer 2026 et nous planifions pour 2027.

Parlez-vous de l'année 2026 ou de l'année 2025?

Gérard Deltell: En fait, j'aimerais savoir si vous avez « brûlé de l'argent », ou bien, au contraire, si vous avez investi, ou gardé des sommes de côté. Quelle a été votre dernière opération?

Karen Hogan: Nous avons redonné 2,5 millions de dollars au gouvernement, parce que nous avions de l'argent en surplus et nous voulions démontrer notre engagement en ce qui concerne les restrictions budgétaires. Nous avons donc redonné de l'argent, mais il va quand même nous rester presque 5 %, qui sera reporté à l'année suivante.

Gérard Deltell: Nous invitons tout le monde à agir comme vous. Je vous remercie beaucoup de montrer le chemin à suivre. Comme je le disais plus tôt, le cordonnier est bien chaussé. On est là pour ça.

Vous avez parlé tout à l'heure de technologies innovantes. Au cours de la dernière année, avez-vous fait appel à l'intelligence artificielle? Si c'est le cas, quels en sont les résultats?

Karen Hogan: Au cours de la dernière année, nous avons investi beaucoup d'argent pour moderniser nos systèmes de technologies de l'information. Comme je l'ai mentionné, pendant plusieurs années, quand j'ai reçu de l'argent supplémentaire en 2021, l'objectif était vraiment d'investir et d'améliorer notre technologie.

Depuis les dernières années, nous travaillons avec l'intelligence artificielle pour améliorer notre productivité. En ce moment, nous ne l'utilisons pas dans les audits pour nous fournir des preuves, mais nous nous préparons pour être en mesure de vérifier l'utilisation de l'intelligence artificielle par les ministères.

Ce sont vraiment des compétences qu'il faut développer au sein de notre personnel d'auditeurs. Nous utilisons l'intelligence artificielle en ce moment au sein de notre bureau pour faire des analyses de données. Nous l'utilisons un peu pour nous aider dans la traduction, mais nous ne l'utilisons pas encore pour nous fournir des preuves, des éléments probants pour appuyer nos audits.

Gérard Deltell: Est-ce qu'il me reste encore du temps pour une brève dernière question, monsieur le président?

Le président: Oui, ça va.

Gérard Deltell: Merci.

Madame Hogan, tout à l'heure, dans votre présentation, vous avez dit que 20 % des contrats étaient accordés à des entreprises des Premières Nations.

Dans ma circonscription, j'ai le privilège d'avoir la nation Wendake, et j'en suis très fier. Par contre, les Wendats premiers sont les

gens les plus touchés par cette situation. Nous savons que des malversations peuvent être commises par des entreprises coquilles, qui ont effectivement une devanture autochtone mais ne sont pas du tout autochtones.

Quelles vérifications faites-vous, c'est-à-dire votre bureau, pour vous assurer que ces 20 % des contrats octroyés vont vraiment à de vrais membres des Premières Nations?

Karen Hogan: J'ai parlé de 9 % des contrats octroyés. La plupart de nos contrats couvrent des biens. Souvent, nous achetons nos ordinateurs à des entreprises reconnues sur la liste de Services publics et Approvisionnement Canada, alors, nous savons que l'argent va directement à des entreprises autochtones.

Nous avons un contrat avec un hôtel au Nunavut, où nous voyagons souvent puisque je suis aussi la vérificatrice générale pour les trois territoires, et les propriétaires sont des Autochtones.

Quand nous avons des contrats de service avec une entreprise autochtone impliquant peut-être une coentreprise, nous demandons à Services aux Autochtones Canada de faire un audit pour confirmer si, en effet, les exigences du contrat selon lequel 33 % des revenus devraient aller à des individus autochtones sont respectées. Ils ont confirmé que, pour ce contrat, c'était environ 52 %, alors nous nous sentions à l'aise. Nous avons plusieurs contrats de service, et nous les surveillons de plus près que les contrats couvrant des biens.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Tesser Derksen, vous êtes la prochaine à avoir la parole.

[Traduction]

Vous disposez de six minutes.

Kristina Tesser Derksen (Milton-Est—Halton Hills-Sud, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bienvenue à nouveau au Comité. Je suis ravie de vous revoir tous.

Je renchéris sur ce que vous avez dit, madame la vérificatrice générale, au sujet des membres de votre personnel et des professionnels qui travaillent à votre bureau. Nous leur sommes reconnaissants de leur expertise ainsi que de la patience et du professionnalisme avec lesquels ils appuient les travaux du Parlement. Merci beaucoup.

Je voudrais parler un peu de l'examen exhaustif des dépenses. C'est un sujet dont nous avons beaucoup discuté. On demande aux ministères de se serrer la ceinture, en solidarité avec tous les Canadiens, en ces temps difficiles, et de réaliser des économies.

Vous avez toutefois mentionné qu'à titre d'organisme responsable devant le Parlement, votre bureau n'est pas tenu de participer à l'examen. Vous avez ajouté cependant que, dans un souci d'assurer une bonne gestion de votre bureau et d'appuyer l'objectif du gouvernement visant à limiter les dépenses de fonctionnement, vous avez pris certaines mesures à cet effet. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce que vous avez entrepris?

• (1630)

Karen Hogan: Les agents du Parlement n'ont pas reçu de cible dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses, mais on nous a demandé de respecter l'esprit de ce qui était demandé. Il ne s'agissait pas seulement de réduire les dépenses, mais aussi d'adopter des technologies, d'accroître la productivité et de veiller à ce que nous utilisions les fonds publics de manière prudente. L'année dernière, comme je l'ai mentionné, nous disposions de fonds supplémentaires qui n'avaient pas été dépensés. Au lieu de les reporter, nous avons souhaité verser une contribution unique au Fonds consolidé du revenu, ce que nous avons fait. Nous cherchons maintenant à déterminer comment tirer parti de la technologie afin d'accroître le volume de travail que nous pouvons accomplir pour le Parlement.

C'est précisément en période de réductions budgétaires et de changements multiples que l'on veut disposer d'un organisme de reddition de comptes. Nous savons donc que nous devons vraiment déterminer où diriger nos efforts. Nous cherchons des moyens d'améliorer notre efficacité afin de pouvoir réaliser davantage d'audits de performance ou d'audits plus ciblés et plus précis, de manière à pouvoir nous concentrer sur certains des éléments pour lesquels nous constatons des changements au sein de la fonction publique.

Nous suivons également le mouvement en réduisant le nombre de personnes au sein de notre organisation qui sont considérées comme des cadres de la fonction publique. Nous avons déjà réduit de 24 le nombre de cadres au cours des deux dernières années. Lorsqu'un membre de notre équipe de direction quitte ses fonctions, nous continuons à examiner si nous pouvons restructurer nos activités, réaffecter son salaire de manière plus judicieuse, ou si nous devons le remplacer. Parfois, lorsqu'un membre de la direction part, il faut le remplacer. J'ai besoin d'un dirigeant principal des finances, donc si M. Drapeau partait demain, je le remplacerais. Or, parfois nous essayons de réaffecter les ressources.

Kristina Tesser Derksen: Merci beaucoup. Cela me rappelle certaines mesures que nous avons prises lorsque j'étais conseillère municipale. Nous avons procédé de la même manière. Lorsque des cadres supérieurs prenaient leur retraite, nous trouvions un moyen de redéfinir leur poste, par exemple en répartissant leurs fonctions entre d'autres services, afin d'optimiser l'efficacité.

Y a-t-il d'autres organisations qui n'ont pas de cible à atteindre dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses?

Karen Hogan: Je ne suis pas une experte en la matière, mais tous les agents du Parlement n'ont pas reçu de cible. Certaines organisations ne sont pas visées par l'objectif de 15 %. Par exemple, on a demandé à la Gendarmerie royale du Canada de réduire ses activités de 2 % et d'embaucher 1 000 policiers supplémentaires. Je pense qu'il y avait quelques organisations, mais tous les agents indépendants du Parlement ont reçu la même consigne: respecter l'esprit de la mesure et accroître leur productivité afin d'en faire plus pour le Parlement.

Kristina Tesser Derksen: D'accord.

Je ne vous demanderai pas de répondre précisément, car je sais que vous ne travaillez pas en tant qu'agente dans ces autres organisations, mais savez-vous quelles mesures elles prennent et seriez-vous disposée à parler, dans la mesure du possible, de l'exemple que vous avez donné en ce qui concerne les autres organisations?

Karen Hogan: Je n'hésite pas à dire aux gens ce que nous avons fait, mais pour ce qui est des autres agents du Parlement, nous

avons discuté avec eux et nous leur avons demandé ce qu'ils comptaient faire. Je ne sais pas ce qu'ils ont tous décidé et, malheureusement, je ne me sentirais pas à l'aise de répondre en leur nom.

Kristina Tesser Derksen: D'accord. Ce n'est pas un problème. Je comprends. Merci.

Vous avez souligné que vous rencontrez des obstacles dans le cadre de votre travail en raison de certaines dispositions législatives, comme vous le dites, et vous souhaitez que ces dispositions soient modifiées. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la nature exacte des problèmes?

Karen Hogan: La Loi sur le vérificateur général a près de 50 ans et elle n'a été modifiée que très rarement. Je pense que l'ajout du rôle de commissaire à l'environnement et au développement durable est l'une des modifications importantes qui y ont été apportées.

Nous avons bénéficié d'un accès à l'information sans entrave pendant les quelque 150 années d'existence de notre organisation. Lorsque nous rencontrions un problème au sujet de certains renseignements, un décret était pris, mais ces derniers temps, nous constatons qu'il est difficile d'accéder à des renseignements davantage liés au secret professionnel de l'avocat. Nous y avons eu accès sans problème pendant de nombreuses années et nous avons toujours respecté le caractère confidentiel et le secret professionnel de l'avocat liés aux renseignements. Or, depuis que la Cour de l'Ontario a rendu sa décision relative à la Loi sur le vérificateur général de l'Ontario, certaines sociétés d'État invoquent ladite décision pour nous refuser l'accès à de l'information.

Le processus est très peu efficace, car nous passons des semaines, voire parfois des mois, à essayer de régler le problème avec elles. Au final, nous obtenons les renseignements que nous jugeons nécessaires. Cela fait plusieurs années que j'essaie de clarifier les choses au sujet de nos droits d'accéder à l'information afin que tout le monde se sente à l'aise de nous la communiquer et que nous puissions tous être beaucoup plus productifs. Cette démarche prend du temps aux ministères, aux organismes et aux sociétés d'État, ainsi qu'aux gens de mon bureau, y compris M. Hayes et moi-même. Nous passons beaucoup de temps à essayer de résoudre le problème.

Je pense que tout le monde convient que nous devrions avoir accès aux renseignements dont nous avons besoin pour faire notre travail. Nous cherchons simplement à clarifier le tout.

• (1635)

Kristina Tesser Derksen: Savez-vous dans quelle mesure la situation à laquelle vous êtes confrontée ici concernant l'accès à l'information se compare à celle vécue par d'autres vérificateurs généraux nationaux?

Karen Hogan: Je ne sais pas si je suis en mesure de parler de la situation à l'échelle internationale, mais je peux certainement vous parler de celle au Canada. J'ai mentionné que le Bureau du vérificateur général de l'Ontario avait rencontré ce problème dans le cadre de son enquête sur l'Université Laurentienne. Dans cette affaire judiciaire, la Loi sur le vérificateur général de la Nouvelle-Écosse a été citée comme exemple, comme modèle, pour le texte qui précisait très clairement à quels renseignements le vérificateur général pouvait avoir accès.

J'ai transmis l'information au sous-ministre des Finances ainsi qu'au président du Conseil du Trésor. Le président du Conseil du Trésor est responsable de la Loi sur le vérificateur général, mais c'est par l'intermédiaire du ministère des Finances que je reçois l'ensemble de mon financement et de tout ce dont j'ai besoin. Voilà pourquoi je me suis adressée aux deux organisations. Je leur ai donné un exemple de libellé qui, selon nous, refléterait celui de la loi de la Nouvelle-Écosse, mais qui serait adapté au contexte fédéral. Nous espérons qu'ils s'en inspireront pour faire avancer le dossier et modifier la loi, afin que les choses soient claires pour tout le monde.

Le président: Merci. Le temps est écoulé.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président.

Madame la vérificatrice générale, je vous remercie, vous et toute votre équipe, d'être présents aujourd'hui pour cet exercice quand même intéressant. J'aime bien l'expression. J'ai le goût de mettre la petite musique qui vous met dans le siège des coupables, mais ça ne fait malheureusement pas partie de nos possibilités technologiques.

Ma première question, qui est peut-être la plus importante, est la suivante: est-ce que vous sentez que vous avez les moyens de bien faire votre travail avec l'argent qu'on vous octroie?

Karen Hogan: Je pense que chaque agent du Parlement dirait que si vous lui donniez plus d'argent, il vous fournirait plus d'informations. En ce moment, nous sommes capables de bien gérer les audits financiers et de vous fournir un éventail d'audits pour que vous puissiez choisir ce que vous aimeriez étudier, alors, oui, je me sens à l'aise.

Sébastien Lemire: Entre les deux exercices financiers, il n'y a donc pas eu d'augmentation de vos budgets. Est-ce que c'est un frein à vos travaux? Est-ce qu'il y a des sujets qui ne seront pas analysés? Est-ce que moins d'études vont être faites, parce que vous pouvez dépenser moins d'argent?

Karen Hogan: Non. Je dirais qu'en ce moment, comme chaque organisation, nous devons être prudents avec l'argent des contribuables. Nous faisons parfois des choix difficiles entre deux audits, mais c'est nécessaire, parce que nous avons des ressources limitées. Chaque entreprise et chaque ministère a ce même défi.

En ce moment, je suis fière des audits que nous choisissons et des rapports que nous déposons au Parlement. Vous les étudiez, alors ce sont des audits qui vous intéressent encore. Ils vous sont utiles, parce que vous les étudiez. Je vais toujours m'assurer de vous fournir de l'information que vous trouvez pertinente.

Sébastien Lemire: Votre budget a très peu augmenté depuis l'augmentation de 7 millions de dollars entre les exercices financiers de 2022-2023 et de 2023-2024. Avoir une certaine stabilité peut être utile, mais cette stabilité peut aussi induire une réduction de personnel, surtout lorsqu'on tient compte des augmentations salariales annuelles.

Est-ce qu'on devrait au moins indexer votre budget pour vous permettre de maintenir le même nombre d'employés? Évidemment, si on n'augmente pas le budget, ça a forcément des conséquences sur la masse salariale, et ça mène à une réduction du personnel.

• (1640)

Karen Hogan: Habituellement, nous suivons la tendance de la fonction publique lorsque viennent les augmentations salariales. Nous suivons le même processus que les ministères, alors nous recevons des fonds du Conseil du Trésor. Si une augmentation d'environ 2 % est allouée à tous les membres de la fonction publique, notre budget sera augmenté pour pallier ces augmentations salariales.

Par contre, nous trouvons que nous avons des contraintes si nous recevons de nouveaux mandats hors de ce que nous faisons en ce moment et que ça ne vient pas avec des ressources.

En 2021, j'ai reçu des fonds supplémentaires. Comme je l'ai dit, les premières années, nous les avons vraiment investis dans nos technologies de l'information. Quand il y avait des retards, nous avons augmenté notre effectif. Nous avons ensuite diminué notre effectif pour investir. Là, nous retournons à un niveau équilibré.

J'aime bien que nous puissions nous pencher là-dessus chaque année, prendre du recul et réfléchir à la question. Cette année, je trouve que nous sommes bien avec notre budget.

Sébastien Lemire: On constate que, au cours des trois prochains exercices, vous allez réduire votre budget de 4 millions de dollars. Nous venons de parler de l'aspect des ressources humaines. Comment voyez-vous cette réduction? Je comprends l'effort de guerre général, mais, concrètement, où le Bureau du vérificateur général peut-il économiser 4 millions de dollars, si ce n'est pas en ressources humaines?

Karen Hogan: J'espère que je vais bien l'expliquer, sinon, je demanderai à M. Drapeau de le faire.

Comme je l'ai mentionné dans une autre réponse, si nous ne pouvons pas dépenser de l'argent dans une année, nous avons un moyen vraiment très évident de le faire. Nous avons un investissement en technologie de l'information qui a pris du retard, alors nous l'avons reporté. Il semble que nous avons eu moins d'argent, donc nous avons demandé de le reporter à l'année suivante. Ça prend plusieurs mois avant de savoir si la demande a été acceptée. Jusqu'à maintenant, nos demandes pour reporter des dépenses ont été acceptées.

Sébastien Lemire: Compte tenu des décisions de ce gouvernement en matière d'environnement et de développement durable, le rôle du commissaire à l'environnement et au développement durable au sein de votre équipe sera encore plus important.

Comment peut-on s'assurer que ce dernier peut avoir la latitude et les ressources nécessaires pour offrir aux Québécoises et aux Québécois une véritable vision d'avenir en ce qui a trait aux changements climatiques, si son bureau et lui sont aussi touchés par une stabilisation ou une légère diminution des revenus?

Karen Hogan: Le commissaire n'a pas de bureau séparé, il est un vérificateur général adjoint de mon bureau, mais il porte aussi le chapeau de commissaire.

Nous menons nos activités comme un bassin d'auditeurs. Chaque année, nous choisissons des audits que nous trouvons importants pour le Parlement, et nous nous assurons qu'il y a au moins six à huit sujets liés à l'environnement et au développement durable. Nous partageons toutes nos ressources, alors si le Bureau est touché par quelque chose, tout le monde va le ressentir. Si le Bureau reçoit plus d'argent, tout le monde va ressentir l'augmentation aussi.

En ce moment, les travaux du commissaire ne sont pas toujours étudiés. Nous ajustons parfois la quantité de rapports qu'il produit, parce que nous voulons nous assurer que le Parlement veut étudier nos rapports.

Sébastien Lemire: Votre dernière réponse est intéressante.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous allons maintenant entamer notre deuxième tour, qui comprendra cinq intervenants dont le temps de parole variera.

Monsieur Kuruc, la parole est à vous pour cinq minutes.

Ned Kuruc (Hamilton-Est—Stoney Creek, PCC): Merci.

Je remercie tous les témoins de leur présence aujourd'hui. Je tiens simplement à remercier votre bureau d'avoir montré l'exemple en retournant 2,5 millions de dollars au gouvernement. Je trouve que c'est formidable et je vous remercie du respect dont vous faites preuve à l'égard de l'argent des contribuables.

Je sais que mon collègue du Québec a déjà posé la question, mais je vais la poser à nouveau. Estimez-vous que les fonds dont vous disposez sont suffisants pour poursuivre vos activités ou est-il nécessaire d'augmenter votre budget?

Karen Hogan: Je suis ravie de rendre cet argent, mais j'ai l'impression que mes 2,5 millions de dollars ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan que représente le gouvernement. Nous formons une petite organisation et nous essayons de faire notre part, alors merci de le souligner.

Je pense que nous disposons de suffisamment de fonds pour mener à bien nos activités. Si nous voulions vraiment vous en donner davantage — si vous disiez que vous voulez 40 audits —, nous aurions certainement besoin de plus de personnel, mais je ne suis pas sûre que le Parlement ait la capacité d'examiner 40 audits. Nous voulons vraiment vous fournir les audits que vous avez l'intention d'examiner et vous laisser une certaine marge de manœuvre. Si vous en laissez un ou deux de côté, c'est très bien.

Nous devons tenir compte de l'ajout possible de mandats. Si de nouvelles sociétés d'État ou de nouveaux organismes sont créés et que l'on s'attend à ce que nous les examinions, nous avons atteint notre capacité maximale. Si l'on attend de nous que nous le fassions, nous devons peut-être demander des fonds supplémentaires, mais pour l'instant, tout va bien.

C'est pourquoi je suis ravie que cette audience ait lieu. Elle nous permet chaque année de prendre du recul pour évaluer si nous sommes dans une bonne situation. Si l'on observe la tendance, on constate que nous finissons toujours par laisser deux ou trois millions, mais c'est parce que nous avons pour principe de ne jamais dépasser notre budget. Ce ne serait pas raisonnable. On ne peut que s'approcher au plus près de dépenser chaque sou reçu.

• (1645)

Ned Kuruc: Merci beaucoup de l'explication.

Je vais maintenant examiner plus en détail la manière dont vous menez vos audits. Lorsque vous vous penchez sur les audits à réaliser, quels signaux d'alerte recherchez-vous?

Karen Hogan: Une fois le sujet choisi, que recherchons-nous? Lorsque nous choisissons un sujet, c'est parce que nous avons pris

le temps de déterminer qu'il s'agissait d'un sujet d'intérêt et nous fixons un objectif que nous souhaitons atteindre. Ensuite, nous définissons les éléments pour lesquels nous allons demander des comptes aux ministères ou aux organismes. C'est ce que nous appelons les critères d'audit. Nous nous entendons sur ce qu'ils seront. S'agit-il d'une politique? D'une loi? Quelles sont les attentes? Nous définissons tout cela, puis nous concevons un programme d'audit pour recueillir les éléments probants nécessaires à la réalisation de l'objectif.

Cependant, il arrive parfois que nous tombions sur des éléments auxquels nous ne nous attendions pas. Ce n'est pas que nous cherchions des éléments suspects, mais nous restons toujours sceptiques lorsque nous recevons des éléments probants. Nous nous demandons s'ils nous donnent un tableau complet et si nous pouvons obtenir un autre élément de fait pour corroborer l'information. Des signaux d'alerte peuvent apparaître à la suite des réponses que nous recevons, ou en raison de réponses ou de preuves manquantes. Nous suivons alors la piste.

J'ai souvent utilisé la même analogie. Nous avons un programme d'audit qui nous indique de marcher dans le couloir, de passer devant trois portes puis de tourner à gauche. Toutefois, si, en passant devant la première porte, nous sentons une odeur nauséabonde, nous allons ouvrir cette porte et regarder à l'intérieur. S'il s'agit de nourriture avariée, nous refermerons la porte et nous conseillerons à l'organisation de faire venir une équipe pour tout nettoyer. Si, cependant, nous entrons et que nous voyons, Dieu nous en préserve, un cadavre, nous dirons qu'il nous faut examiner la situation et mener une enquête plus approfondie. Nous ne fermerons pas les yeux là-dessus, mais nous avons un programme d'audit que nous avons l'intention de suivre.

Ned Kuruc: Ce que vous avez fait avec l'ARC en est un bon exemple. En fait, c'est votre bureau qui a aidé l'ARC. Vous avez senti quelque chose, vous êtes allés voir, puis vous les avez aidés à découvrir qu'il y avait 39 500...

Karen Hogan: Nous essayons de ne pas nous contenter de dire que le ministère n'a pas pu nous dire ceci ou nous montrer cela. Si nous estimons que les preuves sont là, comment pouvons-nous aider à répondre à cette question, puis la transmettre et insister pour qu'on la répète?

Ned Kuruc: Y a-t-il des signaux d'alarme qui captent votre attention en ce moment?

Karen Hogan: Vous savez que lorsque nous avons fait l'audit sur le centre d'appels de l'Agence du revenu du Canada, nous avions des préoccupations au sujet du contrat, c'est pourquoi nous avons lancé cet audit. C'est un exemple où notre propre audit nous a menés ailleurs. La plupart des audits que nous choisissons de mener portent sur des choses qui nous semblent présenter un risque élevé ou sur des choses tellement importantes pour les Canadiens et le gouvernement que nous devons les examiner.

Nous écoutons les parlementaires. Vous nous écrivez souvent, et nous choisissons parfois les sujets que vous nous avez suggérés parce qu'ils intéressent les Canadiens. Nous effectuons une analyse de l'environnement, à l'aide de sondages nationaux sur les sujets d'intérêt pour les Canadiens des diverses régions du pays. Nous essayons toujours de nous adapter et de faire preuve de souplesse dans nos audits. Je n'oserais pas forcément les qualifier de « signaux d'alarme », mais ce sont des enjeux que nous estimons pertinents pour les Canadiens.

Ned Kuruc: Avez-vous prévu des vérifications de suivi?

Karen Hogan: C'est une question intéressante. Normalement, nous prévoirions un suivi 5 ou 10 ans plus tard, mais comme vous le verrez, l'un des indicateurs, dans notre rapport sur les résultats ministériels, c'est que nous mesurons le nombre de recommandations qui, selon nous, ont été mises en œuvre avec succès quelques années après notre audit. Nous n'aimons pas que la proportion soit si basse.

Cette année, nous commençons intentionnellement... Nous devons commencer à petite dose, mais nous avons choisi d'aller sur place et de faire un suivi des recommandations des années précédentes. Nous sommes remontés jusqu'en 2020, 2021 et 2022, et nous avons ciblé six organisations que nous avons auditées. Nous allons vous remettre un rapport sur la situation. Ensuite, notre objectif pour la prochaine année sera de porter cette proportion à près de 75 % des recommandations que nous avons formulées, jusqu'à ce que nous atteignons les 100 %. De même, nous essaierons d'affecter des ressources à cet exercice chaque année pour continuer le suivi et vous donner accès à un portail en ligne pour faire des recherches. Nous espérons que cela aidera à attirer l'attention sur les recommandations auxquelles on ne donne tout simplement pas suite.

Ned Kuruc: Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Monsieur Osborne, vous avez la parole pour cinq minutes.

Tom Osborne (Cape Spear, Lib.): Merci.

Je me joins à la parade pour vous remercier, car le gouvernement apprécie les initiatives que vous avez prises dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses, même si vous n'étiez pas tenu de le faire.

Dans le même ordre d'idées, si un vérificateur général examinait votre travail, quels seraient ses critères d'audit?

• (1650)

Karen Hogan: Il y aura très bientôt toute une série de vérificateurs généraux qui se pencheront sur le travail de notre bureau. C'est ce en quoi consiste notre examen par les pairs. Nous invitons d'autres pays à venir faire des vérifications chez nous.

Il y a un mécanisme international convenu d'examen par les pairs. Avec le pays responsable, nous décidons de la voie à suivre. Voulons-nous que les vérificateurs examinent nos activités d'audit, notre méthodologie, notre approche, notre utilisation de la technologie, ou voulons-nous qu'ils examinent le fonctionnement de notre propre bureau?

Nous en sommes actuellement à l'étape de la conception, ou de la planification, avec les pays qui vont nous aider, mais ils vont utiliser des normes reconnues à l'échelle internationale. Ce n'est pas vraiment un audit. Il s'agit plutôt d'un examen par les pairs. Ils vont nous prodiguer des conseils sur la façon de mieux servir le Parlement.

Voulez-vous intervenir?

Andrew Hayes (sous-vérificateur général, Bureau du vérificateur général): Oui, si vous me permettez d'ajouter quelque chose.

L'examen par les pairs nous donne l'occasion d'apprendre d'autres organisations du monde qui vérifient les pratiques des gouvernements de divers pays. Très franchement, nous espérons que l'examen par les pairs nous permettra d'apprendre de leurs pratiques

exemplaires. Ils viendront peut-être nous dire que nous faisons des choses qui leur ont occasionné des problèmes et que nous devrions cesser de faire ou peut-être faire de telle ou telle façon à la place.

Cet examen par les pairs sera une occasion d'apprentissage, tant pour nous que pour les pays qui se pencheront sur notre travail.

Tom Osborne: Je vous remercie de cette réponse.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de la modernisation des audits de la vérificatrice générale: d'un nouveau cadre, d'une nouvelle approche pour les mises à jour, d'un nouveau rapport annuel, d'un nouveau portail, de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Toutes ces choses sont très encourageantes. Je présume que vous êtes restée très concise dans vos remarques liminaires. Je viens de citer la liste des nouveautés, et je vais vous donner l'occasion de nous en dire plus à ce sujet.

Par exemple, à quoi ressemble le nouveau cadre?

Karen Hogan: Je pense que le nouveau cadre s'est surtout imposé pour assurer le suivi des recommandations antérieures, comme je l'ai dit, mais nous revoyons notre méthodologie d'audit aussi. Comme je l'ai dit à Services publics et Approvisionnement Canada, nous ne voulons pas ajouter de règles en matière d'approvisionnement. Suivons les règles que nous avons, ou prenons un pas de recul et essayons de les simplifier.

Nous aimerions prendre le temps de voir si nous n'avons qu'ajouté des éléments et si nous en faisons maintenant trop sur certains plans. Ensuite, pouvons-nous mieux adapter notre méthodologie et le cadre que nous suivons? Si nous pouvons dégager quelques centaines d'heures sur une centaine d'audits financiers, nous allons gagner en capacité. Ce sont les deux aspects du cadre que nous examinons.

Nous évaluons également la façon dont nous rédigeons nos rapports, à la fin. Nous trouvons que la rédaction de rapports prend beaucoup de temps. Pourrions-nous nous organiser plus tôt pour commencer à réfléchir à ce à quoi pourrait ressembler la vue d'ensemble afin d'être plus efficaces tout au long de ce processus?

Nous essayons de trouver des moyens d'être plus efficaces à l'interne pour atteindre l'objectif plus rapidement.

Tom Osborne: Je vous remercie.

Dans votre nouveau rapport annuel, à quoi pouvons-nous nous attendre de différent par rapport à la façon dont vous présentez vos rapports à l'heure actuelle? À quoi cela ressemblera-t-il pour le grand public et pour les parlementaires qui bénéficient de votre travail? Donnez-nous une idée de ce à quoi cela ressemblera.

Karen Hogan: Ce sera un peu différent parce que ce sera un genre d'assurance différent. Rien de ce qui a été porté à notre attention ne nous porte à croire qu'il n'y a pas de progrès. C'est une forme d'assurance légèrement différente. Il ne s'agira pas d'une description complète de ce que nous avons fait ni d'un réexamen complet du programme. Nous sommes allés vérifier s'ils avaient donné suite aux engagements qu'ils avaient pris après nos recommandations.

Je pense que ce sera un peu plus difficile à comprendre parce que vous devrez comprendre ce qu'il y avait dans le rapport, puis garder à l'esprit que nous n'avons que vérifié si des progrès avaient été réalisés à la lumière de nos recommandations.

Le premier rapport que nous allons publier en 2026 ne portera que sur cinq organisations sur une période de trois ans. J'oublie combien il y en a; il me semble qu'il y a 70 recommandations. Nous vous demanderons ensuite vos commentaires. Nous voudrions des commentaires au moins de ce comité sur la forme de ce nouveau rapport avant de l'étendre à 100 % de nos recommandations. Nous voudrions savoir si c'est ce à quoi vous vous attendiez et si cela répond à vos besoins.

Ensuite, le portail en ligne sera simplement une base de données consultable pour tout cela, afin que vous puissiez faire une recherche sur une organisation ou un sujet sans avoir besoin que je vienne ici pour vous aider à passer tout cela en revue.

Nous espérons que cela maintiendra la pression sur les ministères pour les pousser à agir.

• (1655)

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur Osborne. Si vous avez une brève question complémentaire à poser, allez-y.

Tom Osborne: Cela va me prendre un peu plus de temps que cela. Donnez-moi plus de temps pour ma prochaine série de questions. Qu'en pensez-vous?

Le président: Vous pourrez partager votre temps avec Mme Yip, je pense, si elle est d'accord.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Sébastien Lemire: Merci.

Madame Hogan, dans votre rapport, il est indiqué que vous avez retiré l'indicateur de résultats qui mentionne lorsqu'il y a des améliorations considérables à la suite de vos audits.

Selon les chiffres, vous présentiez des résultats entre 50 % et 55 %. Donc, il s'agit d'un élément plutôt important à analyser, parce que, quand des indicateurs comme ceux-là sont présents, ça dit si le gouvernement s'est amélioré ou pas dans les processus. On constate que ça arrive seulement dans 50 % des cas.

Pourquoi avez-vous retiré cet indicateur? Est-ce que c'est parce que ça mettait trop en lumière les faiblesses du gouvernement en matière de suivis?

Karen Hogan: Pas du tout. Nous l'avons retiré pour le remplacer. Nous avons retiré l'indicateur parce qu'il était basé sur un échantillon très petit.

Maintenant, nous allons mettre en œuvre un nouvel audit. Nous allons vous fournir un nouveau produit. Notre intention est de nous pencher sur toutes les recommandations après une période de trois ans. Alors, pour un audit produit en 2022, nous attendons trois ans et, ensuite, nous faisons un suivi de toutes les recommandations, pas juste d'un petit échantillon.

Nous retirons cet indicateur pour le remplacer par quelque chose qui sera beaucoup plus complet que l'indicateur actuel. C'est à cause des résultats que vous avez constatés, les 55 %, que nous avons décidé de faire un produit différent, parce que si les recommandations ne sont pas mises en œuvre, il faut changer l'approche.

Sébastien Lemire: Évidemment, on voit souvent que vous dites que les suivis n'ont pas été faits.

J'aimerais profiter de cet échange pour vous demander si votre bureau aurait besoin de pouvoirs supplémentaires. Nous avons beaucoup parlé d'argent, mais est-ce que vous auriez besoin de pouvoirs d'action supplémentaires?

Karen Hogan: En ce moment, nous aimerions une clarification de nos droits d'accès à l'information pour être beaucoup plus efficaces pour vous produire nos audits.

Sébastien Lemire: Est-ce que vous avez accès à toute la documentation nécessaire pour faire votre travail?

Karen Hogan: Je vous dirais oui, mais ça prend parfois du temps.

Quelquefois, c'est très facile, mais, comme je l'ai mentionné, nous recevons souvent de l'information caviardée, ou bien on nous dit que nous ne pouvons pas avoir accès à l'information puisqu'elle est protégée. Ça occasionne du retard. En fin de compte, nous parvenons à résoudre le problème. Si nous n'étions pas satisfaits de la résolution, nous serions en train de vous le dire ici.

Donc, il faudrait vraiment clarifier nos droits d'accès dans la loi pour que ça soit codifié et évident pour tout le monde. Je crois que ça nous aiderait vraiment à améliorer notre efficacité.

Sébastien Lemire: Est-ce que vous avez fait face à des organismes particulièrement réfractaires?

Karen Hogan: Comme je l'ai mentionné tantôt, certaines sociétés d'État ont mentionné qu'elles n'allaient pas nous transmettre d'informations, parce que nos droits d'accès n'étaient pas clairs.

Chaque année, durant nos audits financiers dans les comptes publics, quelques ministères nous repoussent. Ça prend beaucoup d'énergie et de temps de ma part et de la part de plusieurs de nos auditeurs pour résoudre le problème. Je pense que tout le monde, partout dans la fonction publique, voudrait juste nous donner l'information plus vite, mais il faut clarifier notre loi pour être en mesure de faire ça d'une façon qui rend tout le monde à l'aise.

Sébastien Lemire: Donc, je comprends qu'il serait pertinent d'augmenter votre capacité de supervision des sociétés d'État.

Merci.

Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer à M. Stevenson pour cinq minutes, s'il vous plaît.

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Merci.

Je tiens à répéter ce que bon nombre de mes collègues ont dit, à savoir à quel point nous apprécions le travail que vous faites. Si votre bureau était l'exemple à suivre et que le reste du gouvernement gérait aussi efficacement ses dépenses, je pense que nous serions en bien meilleure posture. Tous les ministères devraient suivre l'exemple de la vérificatrice générale.

Mes collègues vous ont déjà interrogée sur ce dont je voulais le plus vous parler, mais je vais approfondir un peu un aspect qui me préoccupe.

Quand j'étais comptable professionnel agréé travaillant auprès du public, si j'avais un client qui n'était pas disposé à fournir les renseignements demandés ou à suivre mes recommandations, dès la deuxième année, je le refusais et je choisissais un autre client. Vous n'avez pas cette option.

Vous avez mentionné le fait que nous devrions clarifier les règles pour vous assurer d'avoir accès à l'information. Vous pourriez peut-être nous en dire un peu plus. Comment pourrions-nous faire pour améliorer votre accès à l'information? Qu'est-ce que cela comprend? Comment pourrions-nous faire pour vous faciliter la tâche?

• (1700)

Karen Hogan: Je vais appeler un ami. Il est avocat. Je vais lui demander de m'aider.

Des voix: Ha, ha!

Karen Hogan: Tout d'abord, je tiens à remercier le président et tous les membres du Comité de leurs éloges et de leurs bons mots. Je les accepte au nom de tous ceux qui travaillent pour moi. Je n'ai qu'à me présenter ici, mais ce sont eux qui font le gros du travail. Je vais m'assurer de les leur transmettre, car ils me font bien paraître. Je veux simplement m'assurer que vous savez tous que j'accepte tout cela en leur nom.

Je vais demander à M. Hayes de m'aider à vous répondre sur comment vous pouvez nous aider en matière d'accès.

Andrew Hayes: Merci beaucoup.

D'entrée de jeu, je dirai que nous comprenons la position adoptée par les sociétés d'État en particulier, et certains ministères. Ils essaient de protéger leurs intérêts, en fonction des conseils juridiques qu'ils reçoivent. Ils ne veulent pas que ces conseils juridiques soient rendus publics parce qu'ils nous les ont communiqués et qu'ils perdent ainsi leur caractère confidentiel.

La solution passe par une disposition claire dans la loi. Cela devrait probablement figurer à l'article 13 de notre loi, qui précise que nous avons accès aux renseignements confidentiels, que cela ne constitue pas une atteinte à la confidentialité et que nous devons traiter ces renseignements de la même manière que les ministères. Au bout du compte, il faudrait modifier la loi pour cela. Il y a plusieurs façons de le faire. Cela pourrait être inclus à un projet de loi d'exécution du budget ou faire l'objet d'un projet de loi distinct, mais ce sont probablement les solutions les plus simples pour y parvenir.

Nous avons communiqué avec le président du Conseil du Trésor et le ministère des Finances pour leur mentionner les options. Nous espérons que cela va se régler. Ce serait bien utile, non seulement pour nous, mais aussi pour les entités ciblées par nos audits.

William Stevenson: Merci.

De plus, dans bon nombre de vos audits, vous dites que vous n'avez pas de nouvelles recommandations à formuler parce que les recommandations antérieures n'ont pas été mises en œuvre. Avez-vous une solution à proposer pour accroître la pression, pour que ces entités mettent vos recommandations en œuvre?

Je sais que ce n'est pas propre à un ministère en particulier, parce que cela se produit dans plusieurs audits visant plusieurs ministères différents. Avez-vous une solution à nous proposer pour vous aider à régler le problème?

Karen Hogan: Ce n'est pas facile de répondre à cette question, en fait.

De toute évidence, la tenue d'une séance de comité sur un rapport constitue un excellent point de départ, car il faut un plan d'action plus détaillé que l'espace que nous laissons aux organisations dans nos rapports d'audit pour y répondre. Si cela concerne quelque chose d'important pour les Canadiens et le Comité, le fait de les faire comparaître ou de leur demander de fournir des mises à jour périodiques est un excellent point de départ. Ils ont besoin de cette pression constante.

Plus fondamentalement, si nous disons qu'une organisation doit prendre des mesures pour améliorer quelque chose, il arrive qu'elle subisse beaucoup de pression pour se concentrer plutôt sur tel autre enjeu prioritaire. Je pense avoir déjà mentionné qu'il y a toujours beaucoup d'activité après nos rapports d'audit. Il y a un plan d'action, des audiences et tout le monde est mobilisé, mais six mois ou un an plus tard, il y a une nouvelle crise ou quelque chose de plus important. Nous devons nous assurer qu'il y ait du financement pour continuer de faire le nécessaire pour vraiment susciter un changement positif pour les Canadiens et ne pas simplement passer à autre chose.

Je pense qu'il y a de nombreuses façons dont on peut essayer d'aider les ministères à suivre nos recommandations.

William Stevenson: Merci.

Me reste-t-il du temps, monsieur le président?

Le président: Si vous avez une brève question, allez-y.

William Stevenson: Eh bien, ce ne sera pas une brève question. Je voulais approfondir la question de l'accès aux sociétés d'État. Je pense que nous devons examiner cela de plus près et chercher d'autres recommandations.

Karen Hogan: Nous parlons des sociétés d'État parce que ce sont elles qui citent la jurisprudence, mais c'est vrai aussi pour les ministères et les organismes. Je pense qu'il est juste important que tous les membres de la grande famille de la fonction publique clarifient ce à quoi nous avons droit, afin que tout le monde se sente à l'aise lorsqu'il communique de l'information.

• (1705)

Le président: Merci.

Madame Yip, vous avez le dernier tour de cinq minutes.

Jean Yip (Scarborough—Agincourt, Lib.): Merci.

On a beaucoup dit aujourd'hui à quel point vos actions sont louables parce que vous avez participé à l'examen exhaustif des dépenses et que vous respectez vous-mêmes l'esprit de tout cela. Ces gains en efficacité ont-ils eu une incidence sur la production, la qualité ou les échéanciers des audits?

Karen Hogan: Je m'en voudrais de ne pas dire que cela a eu une incidence sur nos effectifs. Nous les avons beaucoup incités à penser différemment, et ce, même avant l'annonce de l'examen exhaustif des dépenses. Nous vivons énormément de changements, et pas seulement dans nos systèmes informatiques. Nous essayons de changer notre façon de travailler et de vous rendre des comptes. Je pense que cela a eu une incidence sur tous nos employés, c'est certain.

Nous commençons à observer des gains en productivité à mesure que nous automatisons des tâches répétitives, mais il faudra toujours un auditeur pour effectuer un audit parce qu'on ne peut pas remplacer le jugement professionnel, le scepticisme et la capacité de faire des liens. Je pense que nous commençons à peine à voir quelques gains en efficacité. Nous avons encore beaucoup de pain sur la planche pour gagner en efficacité.

Jean Yip: Comment prévoyez-vous intégrer l'intelligence artificielle? Vous venez de dire que vous commencez à le faire. Quel est le plan?

Karen Hogan: Nous avons en fait un laboratoire d'innovation auquel nous consacrons du temps chaque année. À l'heure actuelle, nous évaluons un peu plus de 100 utilisations possibles pour déterminer comment nous pouvons automatiser diverses tâches pendant un audit à l'aide de différents outils et comment nous pouvons saisir l'information et les données différemment. C'est pourquoi je dis que nous ne les intégrons pas encore. C'est parce que nous sommes encore en train de tout tester.

Quand nous déciderons qu'il s'agit d'une bonne utilisation de l'intelligence artificielle, nous devons nous assurer d'établir des procédures officielles sur la façon de l'utiliser, de la régir, de nous assurer que les données saisies sont vérifiées et de bien en évaluer les résultats. Nous avons encore beaucoup de gouvernance à mettre en place en ce qui concerne notre utilisation de l'intelligence artificielle pendant cette phase de mise à l'essai, mais notre objectif sera de gagner en efficacité, en productivité et de l'utiliser pour des choses comme la traduction, peut-être, ou la synthèse des procès-verbaux du conseil d'administration, soit des choses qui prennent beaucoup de temps et qui ne présentent pas un risque élevé. Ensuite, il y aura toujours un humain qui viendra vérifier le tout.

C'est par là que nous commençons, mais il sera également essentiel de veiller à parfaire les compétences de tous nos auditeurs sur la façon de vérifier l'utilisation de l'intelligence artificielle. C'est une chose de pouvoir l'utiliser pour gagner en efficacité, mais la vérification de l'utilisation de l'intelligence artificielle requiert un tout autre ensemble de compétences. C'est pourquoi, cette année, nous nous concentrerons sur la littératie en matière de données.

Jean Yip: Il y a beaucoup de choses à aborder, car bon nombre de vos audits sont très spécialisés.

Karen Hogan: Oui, et je pense qu'il est important de s'intéresser à l'ensemble des organisations fédérales. Certaines d'entre elles n'utilisent pas beaucoup l'IA — ce ne sont pas des environnements très automatisés —, tandis que d'autres sont extrêmement automatisées. Nous avons besoin d'un large éventail de compétences pour évaluer le fonctionnement du gouvernement et la manière dont il fournit ses services. C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, nous parlons de la qualité des données au sein des organisations et de son importance. Cela devient encore plus important à l'heure où l'on cherche à mieux utiliser la technologie. Il faut des données de qualité, car sans données de qualité, on ne peut pas obtenir des résultats de qualité.

Je pense que tout le monde dans la famille fédérale doit réfléchir à bien des choses en ce qui concerne l'IA et la qualité des données.

Jean Yip: La suppression de 24 postes de cadres a-t-elle une incidence sur la diversité et l'inclusion au sein des postes de direction?

Karen Hogan: À l'heure actuelle, il n'y a pas une grande diversité aux échelons supérieurs. C'est un point sur lequel nous travaillons beaucoup: nous voulons nous assurer d'offrir des débou-

chés aux membres de notre organisation et de tenir compte de la diversité lorsque nous recrutons des candidats externes. Cela n'a pas encore eu une incidence, mais j'imagine que ce sera le cas à un moment donné, à mesure que des gens prendront leur retraite ou quitteront l'organisation. C'est toujours une priorité pour nous. Nous voulons que notre culture de gestion reflète la diversité de nos employés, qui représentent le Canada. Ce n'est pas simple, mais nous essayons toujours de nous concentrer sur cet objectif.

Jean Yip: Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné que vous mettez l'accent sur le renforcement des compétences numériques et le développement d'un état d'esprit de leadership chez vos employés. Comment vous y prenez-vous, surtout à l'heure où tant de grands changements s'annoncent?

• (1710)

Karen Hogan: J'ai déjà parlé de la littératie en matière de données et de la façon dont nous envisageons notre modèle de compétences: toute personne travaillant au sein de l'organisation, en particulier les auditeurs, devra posséder des compétences en informatique, sous quelque forme que ce soit.

Nous avons certainement renforcé notre gestion du rendement, qui est étroitement liée à notre état d'esprit de leadership. Nous souhaitons ainsi permettre à nos employés de s'épanouir. Nous ne pensons pas qu'il faille suivre un parcours linéaire, où les gens font toujours la même chose. Nous voulons que nos auditeurs soient polyvalents et maîtrisent tous les aspects de notre service, mais aussi d'autres domaines au sein du gouvernement.

Nous estimons également que nous devons mieux accompagner les gens qui ont besoin d'un peu plus d'encadrement et d'aide. Je pense que, comme de nombreuses organisations, nous n'avons pas toujours fait preuve d'une grande efficacité pour ce qui est de les aider à cerner les domaines de gestion du rendement sur lesquels ils devraient se concentrer, puis de nous assurer qu'ils disposent du temps nécessaire pour parfaire leurs compétences, se former et améliorer leur rendement. Alors que nous nous concentrons sur la gestion du rendement dans l'ensemble de l'organisation, nous allons vraiment mettre l'accent sur cet aspect en tant que compétence en leadership.

Jean Yip: Merci.

Le président: Merci, madame Yip.

Nous allons maintenant traiter de quelques points d'ordre administratif.

Tout d'abord, je tiens à remercier les témoins, la vérificatrice générale et son équipe, de leur présence et de leurs témoignages dans le cadre de notre étude sur le Budget principal des dépenses 2026-2027.

Nous allons maintenant mettre ce budget aux voix. Nous allons procéder comme pour toute motion ordinaire.

Le crédit 1, moins le montant de 30 076 189,50 \$ accordé au titre des crédits provisoires, est-il adopté?

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Crédit 1—Dépenses du programme.....120 304 758 \$

(Le crédit 1 est adopté.)

Le président: Dois-je faire rapport du crédit 1, sous la rubrique Bureau du vérificateur général du Canada, à la Chambre des communes?

Des députés: D'accord.

Le président: Merci.

Cela nous amène à la fin de notre première heure.

Nos témoins sont...

[Français]

Sébastien Lemire: Juste avant, monsieur le président...

[Traduction]

Le président: Non. Je vais poursuivre. Je reviendrai à vous.

[Français]

Nous pouvons encore nous parler. Nous n'avons pas encore fini la réunion.

[Traduction]

Je vais libérer nos témoins et suspendre la séance pendant environ cinq minutes, puis je vais vous parler, monsieur Lemire.

[Français]

Monsieur Lemire, nous pourrions discuter si vous avez des questions. Nous reviendrons pour la deuxième heure de notre réunion dans cinq minutes.

Sébastien Lemire: Avant d'envoyer quelque chose à la Chambre, il faudrait clarifier l'accès à l'information que le Comité souhaite pour le Bureau de la vérificatrice générale, particulièrement dans le contexte des sociétés d'État, de l'accroissement des pouvoirs de la vérificatrice générale, et de la manière dont elle peut obtenir les documents plus rapidement. Je pense que, dans le rapport que nous présenterons à la Chambre, nous devrions mettre une petite note de bas de page qui souligne l'importance de cette question.

Le président: Nous le ferons peut-être, mais c'est une autre question. Nous pourrions en parler, mais pas maintenant.

[Traduction]

La séance est suspendue.

• (1710)

(Pause)

• (1720)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

[Français]

Conformément à l'article 108(3g) du Règlement, le Comité reprend l'examen des Comptes publics du Canada 2024 et des Comptes publics du Canada 2025, renvoyés au Comité le mardi 17 décembre 2024 et le vendredi 7 novembre 2025.

[Traduction]

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins de la Banque du Canada qui se joignent à nous pour la deuxième heure.

Je vous remercie de votre présence ainsi que de votre patience. Nous sommes un peu en retard en raison de votes aujourd'hui.

Nous accueillons Mme Alexis Corbett, chef de l'exploitation à la Banque du Canada, et Mme Coralia Bulhoes, directrice générale, chef des finances et chef comptable.

Madame Corbett, vous avez environ cinq minutes — je ne suis pas trop strict à ce sujet — pour faire votre déclaration préliminaire.

[Français]

Alexis Corbett (cheffe de l'exploitation, Banque du Canada): Je vous remercie, monsieur le président et les membres du comité, de l'invitation.

Je suis Alexis Corbett, cheffe de l'exploitation à la Banque du Canada. Je supervise les fonctions administratives, soit les ressources humaines, les finances, les données et les technologies, les locaux et la sécurité.

Je suis ici avec ma collègue Coralia Bulhoes, la cheffe des finances. Mme Bulhoes gère les finances de la Banque du Canada, s'assure que nos rapports financiers sont exacts et explique nos résultats.

Avant de parler de nos résultats des deux derniers exercices, je veux contextualiser les sujets que nous allons aborder aujourd'hui.

Le bilan de la Banque du Canada n'est pas comme celui des autres sociétés d'État et institutions financières. La Banque du Canada mène des activités pour remplir ses mandats législatifs, et ses activités ont des implications sur notre bilan. En tant que banque centrale, notre objectif est de favoriser la prospérité économique et financière du Canada, et non d'optimiser nos rendements.

• (1725)

[Traduction]

En temps normal, les finances de la Banque sont relativement simples. Notre principale source de revenus est ce qu'on appelle les « recettes de seigneurage ». La banque émet des billets de banque, soit la monnaie physique que vous avez dans vos poches. Ces billets sont inscrits au passif de notre bilan. Pour équilibrer ce passif, nous détenons des actifs, principalement des titres du gouvernement du Canada, qui rapportent des intérêts. Ce revenu d'intérêts, net de nos charges opérationnelles, représente nos bénéfices. Ces bénéfices, historiquement de l'ordre de un à deux milliards de dollars par année, sont versés au gouvernement fédéral sous forme de dividendes.

L'autre passif important que vous verrez dans notre bilan est ce qu'on appelle les soldes de règlement. Il s'agit des dépôts que les banques conservent à la Banque du Canada pour le règlement des paiements à la fin de chaque jour ouvrable. Ils assurent le bon fonctionnement du système de paiement canadien.

En période de fortes tensions économiques ou financières, la Banque a la responsabilité d'agir comme une source de stabilité. Elle peut alors recourir à un ensemble de mesures exceptionnelles pour soutenir l'économie et rétablir le bon fonctionnement des marchés financiers. C'est le Conseil de direction de la Banque qui décide quand et comment déployer ces mesures. Ma collègue, Mme Bulhoes, et moi-même ne participons pas à ces décisions, et nous ne pouvons pas les commenter aujourd'hui. Notre travail consiste à traduire les effets de ces décisions dans nos états financiers, conformément aux normes comptables généralement reconnues.

Dans le cadre de ces mesures exceptionnelles, la Banque achète de grandes quantités d'actifs et finance ces achats en créditant les comptes de règlement des institutions financières auprès desquelles elle effectue ces achats. Cela entraîne une augmentation importante des soldes de règlement à notre bilan, lequel s'élargit, comme prévu.

Comme je l'ai dit, les soldes de règlement constituent un passif dans notre bilan, et nous payons des intérêts sur ces soldes. Lorsque les taux d'intérêt sont proches de zéro, comme ils l'étaient au début de la pandémie, cette somme est négligeable. Mais quand les taux d'intérêt augmentent, comme ils l'ont fait par la suite, les intérêts que nous payons sur ces soldes augmentent aussi. Parallèlement, les actifs figurant dans notre bilan — les obligations que nous avons achetées — continuent de générer le même revenu d'intérêt fixe qu'auparavant. Il en résulte un décalage: nos charges d'intérêts augmentent plus rapidement que nos revenus d'intérêts, et nous enregistrons des pertes.

Je tiens à préciser que ces pertes n'ont aucune incidence sur la capacité de la Banque à s'acquitter de son mandat. La Banque du Canada ne peut pas devenir insolvable au sens traditionnel du terme; notre capacité opérationnelle n'est pas compromise, pas plus que notre capacité à appliquer la politique monétaire dans l'intérêt de la population canadienne. Le bilan de la Banque s'est normalisé à mesure que celle-ci a repris ses activités normales. Par conséquent, la Banque a renoué avec la rentabilité au troisième trimestre de l'année dernière.

Nous sommes ici aujourd'hui pour vous présenter les chiffres, répondre à vos questions et donner au Comité une idée claire et précise de la situation financière de la Banque.

Merci beaucoup, monsieur le président. Nous serons heureuses de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Je vous remercie d'avoir précisé que vous étiez ici principalement pour parler des répercussions financières de la position de la Banque. Je comprends que vous ne pouvez pas vous prononcer sur des questions qui ne relèvent pas de ce domaine. N'hésitez pas à le rappeler aux députés, s'ils s'écartent du sujet.

Je vous remercie d'être ici pour parler des finances.

[Français]

Monsieur Deltell, vous allez commencer. Vous avez la parole pour six minutes.

Gérard Deltell: Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis un peu fâché contre vous, parce que vous avez tenu un propos que je voulais tenir.

Mesdames, soyez les bienvenues à ce comité parlementaire. Je vous remercie de nous informer de certaines limites que vous avez, et c'est tout à fait légitime. Nous comprenons très bien que vous êtes les opératrices et que vous avez à vivre avec les décisions qui sont prises et sur lesquelles vous n'avez pas de contrôle. Par contre, les répercussions sont là.

Lorsque le gouvernement présente un déficit, donc lorsque la dette augmente, et lorsque les prévisions sont différentes, pouvez-vous nous expliquer quelles répercussions ça peut avoir sur les taux d'intérêt et sur vos décisions administratives menant au taux directeur pour les taux d'intérêt pour tous les Canadiens et toutes les banques canadiennes?

• (1730)

Coralia Bulhoes (directrice générale, cheffe des finances et cheffe comptable, Banque du Canada): Je vous remercie de votre question.

C'est justement le point que ma collègue a abordé. En tant que cheffe des finances, mon rôle est d'enregistrer les transactions faites à cet égard, mais je ne suis pas responsable de ça, et je n'ai assurément pas l'expertise pour répondre à votre question, parce qu'il s'agit d'une question de politique monétaire, dont le gouverneur est responsable.

Gérard Deltell: Je comprends là où vous pouvez évaluer et agir, mais il y a des conséquences financières à l'augmentation de la dette et des déficits.

Je vais prendre un cas qui n'est pas ce qui se passe actuellement. Quand, au cours d'une année, on présente un déficit de 10 milliards de dollars, quelles conséquences est-ce que ça a sur le fonctionnement de la Banque du Canada et sur l'impression d'argent? Même si tout se fait beaucoup de façon virtuelle aujourd'hui, il y a quand même de l'impression.

Coralia Bulhoes: Lorsque la Banque du Canada a des pertes dans ses états financiers, il y a des conséquences sur les états financiers des comptes publics du gouvernement, puisque les résultats de la Banque sont consolidés dans les comptes publics. Alors, il est important de savoir que les pertes de la Banque n'entraînent pas de transferts de fonds de la part du gouvernement pour être effacées. Cependant, la Banque retient temporairement les sommes qu'elle devrait normalement verser au gouvernement en temps de surplus.

Depuis le deuxième trimestre de cette année financière, la Banque a recommencé à générer un surplus. Ce surplus est utilisé pour effacer les pertes accumulées dans nos livres qui sont, comme vous l'avez mentionné, d'à peu près 10 milliards de dollars.

Ce que nous avons fait, c'est que nous avons produit une projection basée sur une estimation des taux d'intérêt prédits par le marché. En utilisant cette information, nous prévoyons que d'ici la moitié l'année 2030, nous allons pouvoir résorber toutes les pertes accumulées. À partir de la deuxième moitié de l'année 2030, nous allons pouvoir retourner les fonds au receveur général, comme nous le faisons précédemment.

Gérard Deltell: On a compris que, dans les années 2020, la pandémie a provoqué des perturbations majeures partout dans le monde. On comprend très bien que des emprunts massifs ont généré des dépenses et des déficits massifs. C'est une situation que personne n'aurait pu prévoir.

Est-ce que toutes les pertes générées par la COVID-19 sont maintenant épongées, comme vous le dites, parce qu'on commence maintenant à avoir les premiers trimestres de profit?

Coralia Bulhoes: Elles ne sont pas encore épongées, mais notre projection démontre qu'elles le seront toutes d'ici la moitié de l'année 2030. C'est notre projection qui, de toute évidence, peut évoluer, parce qu'elle est basée sur les hypothèses liées aux taux d'intérêt du marché.

Gérard Deltell: En temps normal, est-ce que la Banque a une stratégie pour éviter ce type de situation? On comprend qu'il y a eu la pandémie, comme je l'ai dit, mais on voit quand même que ça a pris du temps. Il y avait aussi une pratique malsaine de faire des déficits compulsifs. Est-ce qu'à la Banque, il existe des précautions afin d'éviter de connaître des pertes similaires pour les années suivantes?

Coralia Bulhoes: Oui, en effet. La Banque a recommencé ses activités normales qui touchent le bilan. Par ces activités, la Banque a introduit une stratégie pour s'assurer que, dorénavant, dans nos livres, les taux d'intérêt et la durée des investissements correspondent aux taux d'intérêt et à la durée des passifs. En s'assurant d'un équilibre, on évite un déséquilibre comme celui qui a causé les pertes dans le passé.

• (1735)

Gérard Deltell: Quelles sont les répercussions directes sur la Banque du Canada lorsque vous avez des déficits beaucoup plus élevés que ce qui était planifié?

Coralia Bulhoes: La Banque, par la nature de son mandat, peut continuer à mener ses activités. Il n'y a pas d'incidence sur les activités de la Banque ou sur sa capacité de respecter ses obligations.

Cependant, il est question d'attendre des surplus pendant un certain temps pour pouvoir résorber cette perte.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le prochain intervenant est M. McKinnon.

Vous avez la parole pour six minutes.

Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): Merci, monsieur le président.

Vous avez mentionné que la Banque ne peut pas devenir insolvable. Est-ce que cela signifie, par conséquent, que vous empruntez de l'argent au receveur général lorsque vous dépensez plus que ce que vous rapportez? Est-ce bien ce que vous avez dit?

Coralia Bulhoes: Non. D'ailleurs, le gouvernement n'injecte pas de fonds dans la Banque du Canada. Nous sommes une organisation autonome. Nous enregistrons des pertes dans nos comptes jusqu'à ce que les excédents que nous réalisons — que nous avons commencé à générer au deuxième trimestre de cette année — servent à compenser ces pertes accumulées. Ce que je disais, c'est que nous aurons réussi à compenser toutes ces pertes accumulées d'ici le milieu de l'année 2030. Nous recommencerons ensuite à verser des sommes au receveur général du Canada.

Cela dit, cette situation n'empêche pas la Banque de remplir son mandat. Comme mes collègues l'ont dit, la Banque continue d'exercer ses activités relatives à l'économie et à la situation financière du pays. La question est toutefois de savoir quand nous serons en mesure d'éponger ou de compenser ces pertes. Cela dépendra des résultats financiers de la Banque.

Ron McKinnon: Vous êtes dans une situation unique, évidemment.

Si vous dépensez plus que ce que vous gagnez, mais que vous n'empruntez pas d'argent, comment pouvez-vous, alors, combler cet écart? Voilà ce que j'aimerais savoir.

Coralia Bulhoes: Il faut savoir qu'en temps normal, la Banque du Canada imprime de l'argent. Nous utilisons le produit de la mise en circulation de ces billets de banque pour investir. Ces investissements nous permettent de réaliser des revenus que nous appelons des « recettes de seigneurage ». En temps normal, ces recettes suffisent à couvrir l'ensemble des charges opérationnelles de la Banque et à dégager un excédent que nous versons au receveur général.

Si l'on considère ce point de manière isolée, c'est encore le cas. Les activités courantes de la Banque nous permettent toujours d'enregistrer des excédents. Le problème, c'est que ces pertes ne sont pas dues à une augmentation des dépenses. Elles résultent uniquement du fait que la Banque a acheté d'importants actifs pendant la pandémie. En effet, elle est intervenue pendant la pandémie, pendant des circonstances exceptionnelles, conformément à son mandat.

Ces pertes proviennent uniquement d'un décalage relatif au taux d'intérêt: les actifs ont été achetés à un taux fixe, assortis d'un coupon, tandis que le passif correspondant est à taux variable. Nous disposons de revenus stables et, au début de la pandémie, les charges liées à notre passif étaient très faibles. Vous vous souviendrez que les taux d'intérêt étaient de 0,25 %. Nous avions des revenus importants et de petites dépenses, ce qui nous a permis de réaliser des excédents considérables, environ deux milliards de dollars de plus par an en 2020 et 2021, que nous avons remis au receveur général du Canada.

Vers 2022, les taux d'intérêt ont commencé à augmenter. Ils sont passés de 0,25 % à environ 5 % en mars 2024. Lorsque cela s'est produit, les revenus sont restés stables, mais les frais d'intérêt ont augmenté. C'est précisément ce qui a entraîné les pertes que nous avons enregistrées. Nous sommes à nouveau dans une situation où les revenus sont supérieurs à nos dépenses, et nous affichons maintenant un excédent, qui sert à compenser les pertes que nous avons accumulées.

• (1740)

Ron McKinnon: Si j'ai bien compris — je ne suis pas certain d'avoir bien saisi —, ces pertes ou ces gains ne sont que des éléments comptabilisés. Ils n'entraînent aucun transfert de fonds.

Coralia Bulhoes: Exactement. C'est très bien dit.

Ron McKinnon: J'essaie d'appliquer cette formule avec ma carte de crédit, mais ça ne fonctionne pas.

Des députés: Ha, ha!

Ron McKinnon: J'aimerais maintenant parler d'autre chose. Le premier ministre établit une distinction entre les dépenses en capital et les dépenses de fonctionnement. Quelle incidence cela aura-t-il sur les comptes publics?

Coralia Bulhoes: Selon la Banque du Canada, cela n'aura aucun effet sur nous. Nous appliquons les Normes internationales d'information financière et nous faisons déjà la distinction entre les immobilisations et les charges opérationnelles. Cela n'a aucune incidence sur notre comptabilité ni sur nos états financiers.

Ron McKinnon: Je ne sais pas si vous pouvez nous parler de ce qui suit, car je ne suis pas certain si cela se rapporte ou non au sujet dont nous sommes saisis. Pouvez-vous nous parler du lien entre les politiques budgétaires du gouvernement et les politiques monétaires? Je crois que la Banque est censée maîtriser l'inflation en ajustant le taux directeur, etc. Voilà en quoi consiste la politique monétaire. Est-ce exact?

Coralia Bulhoes: C'est exact, oui.

Ron McKinnon: Pouvez-vous nous parler de la politique monétaire?

Coralia Bulhoes: Non. Ce n'est pas mon domaine d'expertise.

Je peux vous dire que le gouverneur et le premier sous-gouverneur de la Banque du Canada témoignent régulièrement devant le comité des finances. Ils sont censés participer à la réunion du 4 mai, tout juste après la publication du rapport d'avril sur la politique monétaire. Ils pourront répondre à ces questions à ce moment-là.

Ron McKinnon: Merci beaucoup.

[Français]

Le président: Monsieur Lemire, c'est un peu bizarre.

[Traduction]

À titre de précision... et j'ai peut-être besoin d'une petite explication moi aussi. Je ne veux pas que votre témoignage soit interprété comme... Je veux m'assurer que tout est clair. Il y a bien un transfert de passifs, n'est-ce pas? Lorsque la Banque enregistre un excédent, cet excédent figure dans les comptes publics en étant présenté dans le budget comme un gain financier pour le gouvernement du Canada, et lorsqu'il y a une perte, celle-ci figure également dans les comptes publics, par l'entremise du budget.

Je pose cette question seulement parce que M. McKinnon se demandait s'il n'y avait vraiment aucun effet. Lorsqu'il y a une perte ou un profit, il y a une incidence sur le budget, dans les comptes publics. N'est-ce pas? Si vous avez tous compris que c'était bien le cas, il n'y a pas de problème. Ce n'est pas vraiment ce que j'avais compris. J'ai cru comprendre que c'était en quelque sorte sans incidence, que les pertes ou les profits restaient simplement à la banque, mais c'est faux, n'est-ce pas?

Coralia Bulhoes: En effet, vous avez raison. Les résultats financiers de la Banque du Canada sont intégrés aux comptes publics. Lorsqu'il y a un excédent, il est ajouté aux résultats des comptes publics, et lorsqu'il y a une perte, celle-ci en est déduite. Vous avez raison.

Le président: Merci.

C'est peut-être ce que vous aviez tous compris. Je voulais simplement m'assurer que tout était clair à ce sujet, car je trouve que c'est important.

[Français]

Monsieur Lemire, la parole est à vous pour six minutes.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

En complément à ça, j'aimerais savoir si je comprends bien. Pour la troisième année consécutive, la Banque du Canada va perdre de l'argent. Depuis 1935, c'est arrivé trois fois: en 2023, en 2024 et en 2025. Ce que j'en comprends, c'est que, durant la pandémie, vous avez acheté la dette du Canada à taux d'intérêt très bas. Vous recevez donc peu d'intérêts sur ces obligations, mais, à l'inverse, les banques commerciales reçoivent actuellement un taux d'intérêt d'environ 2,5 %. C'est ce qui expliquerait votre déficit annuel.

Est-ce bien ce que je comprends, soit que les banques font plus d'argent sur leurs intérêts que la Banque du Canada sur ses propres intérêts? Donc, au lieu d'enrichir les contribuables avec vos dividendes, on enrichit les banques.

Est-ce que ma compréhension est bonne?

Coralia Bulhoes: Je ne suis pas experte dans ce que vous avez mentionné.

Ce que je peux vous dire, c'est que, en effet, lorsque la Banque a acheté des placements par l'entremise des institutions financières au

début de la pandémie, ces placements se sont retrouvés dans notre bilan. En contrepartie, nous avons crédité les comptes de dépôts qui sont maintenus par ces institutions financières à la Banque du Canada. Oui, nous recevions des intérêts sur les placements, mais nous payons aussi des frais d'intérêts sur les dépôts qui sont maintenus à la Banque.

• (1745)

Sébastien Lemire: Parlez-vous de la Banque du Canada?

Coralia Bulhoes: En fait, oui, nous engageons des dépenses de frais d'intérêts sur les dépôts qui sont maintenus à la Banque par ces institutions financières.

Sébastien Lemire: D'accord.

Je suis député d'Abitibi—Témiscamingue, qui est une des régions minières et aurifères par excellence au Canada. Aujourd'hui, je veux revenir un peu dans l'histoire et profiter de votre présence.

Le Canada a longtemps détenu et acheté de l'or, tellement qu'en 1965, on évaluait que le Canada détenait 1 023 tonnes d'or dans ses réserves. Donc, il est probable que les réserves d'or du Canada venaient en grande partie du sous-sol de l'Abitibi—Témiscamingue. Cependant, à partir de 1985, il y a donc 40 ans, le Canada a commencé à réduire ses réserves. La dernière once d'or a été vendue en 2016, donc il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui, ces 1 023 tonnes d'or pourraient valoir à 235 milliards de dollars.

Qu'est-ce qui explique cette décision historique de vendre petit à petit les réserves d'or canadiennes?

Coralia Bulhoes: En fait, l'or auquel vous faites référence faisait partie de la stratégie du gouvernement fédéral.

Mon rôle n'est pas de gérer la dette du gouvernement fédéral. À la Banque, mes collègues et moi travaillons avec le gouvernement pour effectuer les transactions, pour répondre à la stratégie que le gouvernement met en place. Je ne peux donc pas vraiment répondre à votre question.

Sébastien Lemire: En 2022, l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, Stephen S. Poloz, avait indiqué que cette décision relevait du ministre des Finances et du gouvernement canadien.

Est-ce que la Banque du Canada a subi des influences de la part du gouvernement pour vendre ses réserves d'or? Selon votre connaissance, est-ce que ça s'est vu davantage durant des années libérales ou conservatrices?

Coralia Bulhoes: Je ne peux vraiment pas répondre à votre question, car c'est hors de mon niveau d'expertise.

Sébastien Lemire: Le Canada est maintenant le seul pays du G20 à ne pas posséder de réserves d'or. Pourtant, ma région, l'Abitibi—Témiscamingue, continue d'en produire abondamment.

Qu'est-ce qui justifie une politique comme celle-ci, surtout que l'or est une valeur refuge? Est-ce que, aujourd'hui, vous avez des réflexions ou des discussions pour recommencer à avoir des réserves d'or dans les coffres de la Banque du Canada?

Coralia Bulhoes: Dans mon rôle, je ne suis impliquée dans aucune de ces discussions.

Sébastien Lemire: Selon le World Gold Council, en octobre 2025, 95 % des banques centrales prévoient maintenir ou augmenter leurs réserves d'or.

Je comprends que nous ne pourrions pas avoir l'opinion de la Banque du Canada à ce sujet, et je respecte ça.

Pierre Lassonde, le fondateur de Franco-Nevada Corporation, a indiqué dans une entrevue que le Canada, à l'époque, possédait plus de 1 000 tonnes d'or, qu'il avait tout vendu à environ 350 \$ l'once, et que c'était une erreur fondamentale. Pour lui, la seule devise qui n'est pas une dette dans un autre pays, c'est l'or.

Je nous invite donc à réfléchir sur le fait de reprendre possession de l'or. J'aurais aimé vous entendre nous en parler davantage. Je vous propose ça comme réflexion. Encore une fois, je pense que nous aurions tout avantage à être propriétaires de nos ressources.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Lemire, c'était très intéressant.

Peut-être que lorsque le gouverneur de la Banque du Canada témoignera devant le Comité permanent des finances, vous aurez l'occasion de lui poser ces questions.

Sébastien Lemire: Le prix de l'or se chiffre maintenant à plus de 4 300 \$ l'once, si je ne me trompe pas. Nous pourrions donc y penser en ce moment, surtout quand on sait que tout a été vendu 350 \$ l'once.

Le président: Je comprends. Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous allons commencer notre deuxième série de questions, lors de laquelle cinq députés disposeront de différents temps de parole. Nous allons commencer par M. Kuruc.

Monsieur Kuruc, vous pouvez commencer. Vous avez cinq minutes.

Ned Kuruc: Merci.

Je remercie tous les témoins de leur présence aujourd'hui.

Lorsque le gouvernement enregistre d'importants déficits consécutifs et prévoit un autre déficit considérable dans le budget qui a été adopté, cela veut dire qu'il injecte plus d'argent dans l'économie et alimente l'inflation. Est-ce exact?

Coralia Bulhoes: C'est une question qui relève de la politique monétaire, et je ne suis pas une experte en la matière.

Ned Kuruc: Je comprends. Merci.

D'après vos explications, la Banque, en ce moment... Elle affiche des pertes se chiffrant en milliards de dollars, mais cela s'explique en grande partie par le taux d'intérêt plus élevé appliqué aux réserves alors qu'elle détient des obligations à faible taux. Est-ce exact?

• (1750)

Coralia Bulhoes: Oui.

Ned Kuruc: C'est nécessaire pour réduire l'inflation, n'est-ce pas?

Coralia Bulhoes: La fixation du taux directeur est une décision qui relève de la politique monétaire, oui.

Ned Kuruc: D'accord.

Est-il vrai que, pendant que le gouvernement enregistre des déficits et que l'inflation augmente, la Banque du Canada doit appliquer des taux d'intérêt plus élevés pour tendre vers la rentabilité, je suppose, ou...?

Coralia Bulhoes: Je ne me sens pas à l'aise de répondre à cette question. Je ne suis pas certaine de bien vous suivre, parce que ce

n'est pas mon domaine d'expertise. Je ne suis pas sûre de comprendre votre question.

Ned Kuruc: D'accord.

Le président: Vous n'avez pas tort. C'est un principe économique de base. Oui, la Banque augmenterait les taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation.

Ned Kuruc: Oui. C'est ce que je...

Je suis désolé. Je pensais avoir posé une question assez simple. Si le gouvernement enregistre des déficits et que l'inflation augmente, la Banque du Canada a besoin de plus...

Mme Corbett serait-elle en mesure de répondre à cette question?

Coralia Bulhoes: Votre question s'adresse vraiment davantage au gouverneur et à la première sous-gouverneure. Nous ne participons pas à ces décisions et nous ne saurions vous dire pourquoi on choisirait de faire ceci ou cela.

Ned Kuruc: Je me fondais simplement sur votre explication de tout à l'heure. J'avais l'impression que vous pourriez nous fournir toute cette information. Mes notes sont basées sur ce que vous avez dit. C'est ce qu'indiquent mes calculs de simple profane, mais je comprends que vous n'êtes pas à l'aise, alors je ne vais pas insister davantage sur ce point.

À un moment ou à un autre de cette période de pertes, la Banque a-t-elle fait savoir au gouvernement libéral que sa stratégie financière était irresponsable? Cela a-t-il affecté négativement le bilan de la Banque? Avez-vous le droit de répondre à cette question?

Coralia Bulhoes: Je ne peux pas répondre à cette question. Je ne participe pas à ce genre de discussions. Nous consignons dans les états financiers de la Banque les transactions qui sont effectuées à la suite des décisions du gouverneur et du conseil d'administration, décisions auxquelles nous ne participons pas.

Ned Kuruc: D'accord.

Quels types de freins et de contrepois sont en place pour s'assurer que des pertes de cette ampleur sont évitées?

Coralia Bulhoes: La Banque a repris ses activités courantes. Ainsi, elle a mis en œuvre une stratégie pour s'assurer qu'il y a concordance entre le taux d'intérêt et la durée de vie des actifs qu'elle détient et aussi des éléments de passif à son bilan. En veillant à ce qu'il y ait correspondance entre ces éléments, nous atténuons le risque de pertes futures.

Ned Kuruc: D'accord, voilà un sujet que vous pouvez commenter. Merci beaucoup.

Pouvez-vous nous dire quelle part des pertes actuelles de la Banque a été causée par l'ampleur des emprunts contractés pendant les années de pandémie?

Coralia Bulhoes: Les pertes engendrées par l'assouplissement quantitatif ou les acquisitions importantes effectuées pendant la pandémie ont totalisé 10 milliards de dollars.

Ned Kuruc: D'accord.

Je pense que j'ai terminé, monsieur le président. Merci.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Mme Tesser Derksen.

Vous avez cinq minutes.

Kristina Tesser Derksen: Merci beaucoup, monsieur le président, et merci à nos témoins d'aujourd'hui.

Ce n'est un secret pour personne que l'économie est actuellement en proie à certaines difficultés et que nous prévoyons qu'elle demeurera fragile au cours des prochains mois. Nous avons des différends commerciaux qui ont réduit la demande d'exportations et augmenté l'incertitude, ce qui a amené certaines entreprises à reporter leurs plans d'expansion et à prendre d'autres décisions de la sorte.

Cela nuit à la capacité de croissance de l'économie, mais je sais que nous avons des bases solides en place. Je veux vous donner l'occasion de nous dire comment ces fondations, qu'il s'agisse de politiques ou d'autres protocoles, devraient soutenir la croissance de notre économie au cours des mois et des années à venir.

Coralia Bulhoes: Encore une fois, nous ne pouvons pas parler d'économie ou de décisions de nature économique. Ces questions relèvent du gouverneur, de la première sous-gouverneure et du conseil d'administration. Nous pouvons toutefois discuter des résultats figurant dans les états financiers de la Banque du Canada.

• (1755)

Kristina Tesser Derksen: D'accord. Pouvez-vous nous donner un aperçu de la relation entre les politiques budgétaires du gouvernement et la politique monétaire que vous poursuivez indépendamment en tant que Banque du Canada, et du lien à établir avec les comptes publics?

Coralia Bulhoes: Le rôle de la Banque est de mettre en place la politique monétaire pour le bien des Canadiens. Elle a aussi une responsabilité d'agent financier pour le compte du gouvernement. À titre d'exemple, la Banque du Canada effectue toutes les transactions nécessaires pour donner suite à la stratégie mise en place par le gouvernement pour gérer sa dette. Nous avons ce rôle également. C'est tout ce que je peux vous dire d'un point de vue opérationnel.

Kristina Tesser Derksen: Merci.

Je vais céder le reste de mon temps de parole parce que j'ai des questions plus générales, et j'ai l'impression que vous n'êtes pas à l'aise d'y répondre.

Merci beaucoup.

[Français]

Le président: Très bien.

Nous redonnons maintenant la parole à M. Lemire pour trois minutes.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

D'entrée de jeu, je vais dire qu'il serait intéressant pour notre comité d'inviter le gouverneur dans la mesure où beaucoup de questions s'adressent à lui, particulièrement celles sur les décisions qui ont mené à ce déficit.

Cependant, mesdames, l'exercice est quand même intéressant et j'espère que vous serez capables de répondre à ces questions.

Selon les Comptes publics du Canada 2025, vous avez réalisé des revenus de 3,5 milliards de dollars, mais vous avez connu des charges de 6 milliards de dollars. Avec ce déficit de 2,4 milliards de dollars, le déficit de la Banque du Canada est maintenant de 9 milliards de dollars. Vous avez donc perdu de l'argent en 2023, 2024 et 2025. Ce sont des pertes année après année, à raison de l'achat massif d'obligations liées à la dette canadienne. Il s'agit donc de la troi-

sième année consécutive que la Banque n'est pas rentable depuis sa création en 1935.

Est-ce que vous pouvez répondre à cette question? Comment allez-vous redresser cette situation?

Coralia Bulhoes: Oui. En fait, il arrive que les placements achetés par la Banque viennent à échéance. Ainsi, ils réduisent notre bilan. Il s'agit d'une partie de ce qui est arrivé.

Il a ensuite été question du taux d'intérêt, qui a augmenté, ce qui a créé des pertes. Maintenant, il est redescendu. Nous sommes dans une période où les revenus générés par les placements qui sont encore dans nos livres sont supérieurs à notre dépense d'intérêt passif pour les dépôts tenus à la Banque par les institutions financières. Maintenant, nos revenus sont alors supérieurs à nos dépenses, ce qui crée un surplus depuis le deuxième trimestre de cette année.

Nous avons accumulé des pertes de 9,9 milliards de dollars — presque 10 milliards de dollars — et nous commençons maintenant à revenir à une position de surplus. Ces surplus sont maintenant utilisés pour absorber la perte qui a été accumulée.

Sébastien Lemire: En 2022, les rumeurs faisaient état d'un déficit dont le montant atteindrait autour de 5 milliards de dollars, mais finalement ce cap a été largement dépassé puisqu'il se chiffre à la hauteur de 9 milliards de dollars.

Si je comprends bien votre dernière réponse, le fond du baril a été atteint et on commence maintenant à rembourser ce déficit. D'un autre côté, on est toutefois encore dans une période d'insécurité économique. On le voit évidemment avec la hausse du prix du carburant qui pourrait avoir un impact en causant de l'inflation, et peut-être même une récession.

Vos évaluations des prochaines années sont-elles plutôt optimistes ou pessimistes par rapport à la fluctuation des intérêts? Va-t-on revivre une situation semblable au cours des prochaines années?

Coralia Bulhoes: En fait, nos projections sont basées sur les hypothèses du taux d'intérêt qui sont faites par le marché, et non par la Banque du Canada. De plus, en utilisant les hypothèses du marché, nous avons une base objective pour nos projections. Ces projections nous démontrent que d'ici le milieu de 2030 nous aurons résorbé toutes nos pertes.

Sébastien Lemire: Merci beaucoup, madame Bulhoes.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lemire.

[Traduction]

Monsieur Stevenson, vous avez la parole pour les cinq prochaines minutes.

William Stevenson: Merci.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui.

Quelques-unes de mes questions ont déjà été posées, mais j'aimerais clarifier quelque chose. Mme Tesser Derksen a présenté le tout d'une manière légèrement différente, mais comment pouvez-vous vous assurer que les pertes financières n'influent pas sur vos politiques?

Vous avez dit que les décisions de la Banque du Canada et du gouvernement en matière de politique budgétaire sont indépendantes les unes des autres, mais comment prenez-vous vos décisions en matière de politique monétaire, en particulier lorsqu'elles ont des répercussions directes sur les recettes du gouvernement?

Vous allez peut-être nous dire que vous ne pouvez pas vraiment répondre parce que c'est encore une fois une question de politique, mais je veux vous donner une autre occasion de l'exprimer de cette façon.

• (1800)

Coralia Bulhoes: Je maintiens que je ne peux vraiment pas répondre à ce genre de questions.

William Stevenson: C'est très bien. Nous allons poursuivre. J'ai une autre question.

Récemment, le gouverneur de la Banque du Canada s'est rendu en Chine avec le ministre des Finances dans le cadre d'une mission commerciale. La Banque mène ses activités de manière indépendante, de sorte que de tels événements soulèvent des questions quant à son rôle plus large. Je m'interroge au sujet de la clarté du mandat.

Pouvez-vous expliquer quel rôle, le cas échéant, la Banque du Canada joue dans les discussions commerciales ou la diplomatie économique, et comment vous vous assurez que les activités en ce sens ne brouillent pas les lignes de démarcation?

Alexis Corbett: Encore une fois, nous ne sommes pas des expertes dans ce domaine. Nous n'avons participé à rien de tout cela, alors nous n'avons pas de point de vue à offrir au Comité.

William Stevenson: Je pense que cela nous ramène à la suggestion de mon collègue, M. Lemire, suivant laquelle nous devons convoquer le gouverneur pour qu'il réponde à certaines de ces questions.

Je vais donc passer à ma prochaine question. La Banque du Canada est une institution publique appartenant à des Canadiens, mais elle fait actuellement l'objet d'une contestation judiciaire visant à la contraindre de divulguer la rémunération de ses cadres. Dans d'autres pays, et c'est notamment le cas avec la Banque d'Angleterre, ce type d'information est divulgué de façon proactive. Même les salaires de l'ancien gouverneur Mark Carney étaient accessibles au public.

Ce qui me préoccupe, c'est la transparence et la reddition de comptes aux contribuables. Pourquoi la Banque du Canada refuse-t-elle de divulguer la rémunération de ses cadres? Croyez-vous que les Canadiens ont le droit de savoir combien les cadres de la Banque sont payés?

Alexis Corbett: Je suis au fait de ce dossier.

Tout d'abord, je dirai que les fourchettes salariales du gouverneur et de la première sous-gouverneure sont du domaine public. Dans ce cas particulier, on souhaitait obtenir des détails précis sur la rémunération. Étant donné qu'il s'agit de renseignements privés, nous avons refusé de fournir ces détails. À la suite de la première plainte qui a été déposée, le commissaire à la protection de la vie privée a entériné la décision prise.

La question a été soulevée de nouveau, cette fois par un autre Canadien. Nous avons alors travaillé de concert avec le commissaire. Il y a certains éléments que nous avons divulgués à ce moment-là alors que nous ne l'avions pas fait en réponse à la première demande. Plus précisément, il s'agissait de questions sur les indemnités journalières, les heures supplémentaires, les primes de biliguisme et l'indemnité de congé annuel. Le commissaire a finalement convenu que les autres informations constituaient des renseignements personnels.

Notre équipe juridique est en train de préparer notre cause, et nous nous attendons à ce que les tribunaux en soient saisis à l'automne.

William Stevenson: Je vais poursuivre dans la même veine. Vous avez utilisé le « nous » à quelques reprises. Pouvez-vous me dire qui prend les décisions sur les niveaux de rémunération des cadres qui vont être divulgués?

Alexis Corbett: Pour le gouverneur et la première sous-gouverneure, c'est notre conseil d'administration qui fait la recommandation. Au bout du compte, c'est approuvé par le gouverneur en conseil.

William Stevenson: Je pense que nous devons revenir à la suggestion de M. Lemire. Il y a d'autres personnes qu'il faut inviter à témoigner.

Le président: Merci.

Monsieur Osborne, vous serez le dernier intervenant. Vous avez cinq minutes.

Tom Osborne: Je vais essayer de me rendre à cinq minutes. Je ne sais pas si je vais y arriver.

La politique monétaire dont vous avez parlé est établie pour le bien des Canadiens. La politique monétaire de la Banque du Canada a une incidence directe sur les comptes publics. Les investissements, les rendements et un éventuel excédent ou déficit auraient une incidence sur les livres et les comptes publics du Canada.

Qui détermine la politique monétaire de la Banque du Canada?

• (1805)

Coralia Bulhoes: C'est la responsabilité du gouverneur et du conseil d'administration de la Banque du Canada.

Tom Osborne: Est-ce qu'ils font également appel à une expertise externe, ou est-ce que tout se fait à l'interne?

Coralia Bulhoes: Je ne pourrais pas vous dire comment ils s'y prennent, mais je peux vous assurer qu'ils ont toute l'expertise nécessaire à leur disposition.

Tom Osborne: Vous avez mentionné que vous investissez dans des obligations et qu'elles sont à taux fixe. La Banque du Canada est-elle limitée aux investissements dans les obligations à taux fixe? Investit-elle par exemple dans des titres de durée variable?

Pouvez-vous nous donner des détails sur les types d'investissements faits par la Banque du Canada?

Coralia Bulhoes: Oui, la majorité des investissements de la Banque sont constitués d'obligations du gouvernement du Canada, mais nous avons aussi des bons du Trésor. Pendant la pandémie, nous avons également acheté d'autres types d'actifs qui étaient disponibles sur le marché à ce moment-là.

Tom Osborne: Vous pouvez aussi investir, par exemple, dans des obligations des services publics. Vous avez parlé des bons du Trésor. Il ne s'agit pas seulement d'obligations du gouvernement du Canada.

Investissez-vous dans des obligations d'autres pays, ou s'agit-il seulement d'obligations du gouvernement du Canada?

Coralia Bulhoes: À l'heure actuelle, nous avons surtout des obligations du gouvernement du Canada. Je ne suis pas en mesure de répondre à votre question sur ce que nous pouvons acheter ou non. Je peux vous dire que c'est une décision qui a été prise dans la perspective de la politique monétaire. Nous avons d'autres obligations provinciales dans nos livres, mais nous n'avions pas d'obligations étrangères à ma connaissance.

Tom Osborne: Ce sont toutes des obligations canadiennes.

Coralia Bulhoes: Oui.

Tom Osborne: Savez-vous s'il y a des obligations des services publics, par exemple, ou s'agit-il uniquement d'obligations provinciales ou fédérales?

Coralia Bulhoes: Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question, mais je pourrais vous fournir cette précision par l'entremise de la greffière.

Tom Osborne: D'accord. Ce serait utile.

C'est tout pour moi, monsieur le président.

Le président: Il reste quelques minutes, alors je vais poser des questions.

Pour la gouverne du Comité, le processus que vous avez décrit comme étant la prise de position de la Banque en faveur de l'acquisition de la dette d'entreprises est connu sous le nom d'assouplissement quantitatif. C'est ce que certains appellent avec dédain « faire marcher la planche à billets ». C'est l'adoption de cette politique qui coïncide avec les pertes de la Banque du Canada.

Diriez-vous que cette affirmation est juste?

Coralia Bulhoes: Oui, les achats importants d'actifs faits par la Banque ont entraîné des pertes.

Le président: La Banque du Canada devait-elle faire approuver cette politique par le gouvernement du Canada ou par le ministre des Finances?

Si vous ne le savez pas, ce n'est pas grave. Je n'essaie pas de...

Coralia Bulhoes: Je ne sais pas.

Le président: Cette politique coïncidait avec les pertes de la Banque. Elle n'est plus en vigueur, mais l'an dernier, la Banque du Canada a annoncé qu'elle allait rétablir l'assouplissement quantitatif, l'achat d'actifs d'entreprise, ce que certains appellent la planche à billets. Est-ce exact?

Coralia Bulhoes: Ce n'est pas tout à fait exact. La Banque a repris ses activités courantes. Il ne s'agit pas d'assouplissement quantitatif. Il est tout simplement normal pour la Banque de gérer les marchés dans leur ensemble en s'acquittant de son mandat.

Le président: La Banque a publié un communiqué où l'on peut y lire: « La Banque du Canada annonce la reprise de ses achats de bons du Trésor du gouvernement du Canada ».

N'est-ce pas ce que vous appelleriez un assouplissement quantitatif? S'agit-il d'un programme différent?

Coralia Bulhoes: C'est ce que nous appelons les opérations courantes de la Banque.

Le président: Que nous indique ce communiqué? Est-ce parce que vous aviez mis fin à un autre programme ou à une autre politique qui...? Si vous dites qu'il s'agissait d'un retour à la normale, quelle était la politique alors en place?

Coralia Bulhoes: Il s'agissait d'un resserrement quantitatif.

Le président: C'était un resserrement, ce qui est l'inverse d'un assouplissement. D'accord.

Coralia Bulhoes: Le resserrement quantitatif a eu lieu lorsque les actifs arrivent à maturité et sont liquidés...

Le président: De vos livres.

Coralia Bulhoes: ...de notre compte.

Le président: D'accord.

Vous l'avez peut-être déjà dit, mais pour relier tout cela, quelle est l'incidence fiscale potentielle de ce retour à une politique normale? Je ne parlerai pas d'assouplissement quantitatif.

Coralia Bulhoes: Il s'agit d'atténuer le risque de pertes futures liées aux activités courantes de la Banque. C'est alors que la Banque met en œuvre cette politique de jumelage du taux d'intérêt avec la durée des actifs qu'elle détient et du passif qu'elle a dans ses livres, afin que cet appariement atténue le risque de pertes à venir.

• (1810)

Le président: Merci de ces précisions.

J'ai une dernière question à poser pour obtenir des éclaircissements. Cela nous ramène à la tentative de M. McKinnon d'établir le parallèle avec une carte de crédit. Comme j'ai essayé de l'illustrer, lorsque la Banque du Canada enregistre un déficit, il apparaît dans le budget fédéral comme un déficit, qui est finalement déclaré dans les comptes publics. Lorsqu'il y a un excédent, il apparaît comme une recette dans le budget et contribue à améliorer la situation financière du gouvernement du Canada.

Vous avez mentionné au début de votre déclaration préliminaire que la Banque est en train — et corrigez-moi, si je vous cite mal — d'éponger cette perte et qu'elle sera en mesure d'y parvenir. Est-ce exact? Verrons-nous des transferts budgétaires de plus en plus importants au gouvernement du Canada en tant que recettes au cours des prochaines années? Est-ce bien ce qu'il faut prévoir?

Coralia Bulhoes: Oui, c'est exact, à partir de cette année à la faveur d'un excédent, puis dans les années à venir jusqu'en 2030. Par la suite, nous retournerons les fonds au receveur général du Canada.

Le président: Le ministre des Finances en fait rapport lorsqu'il dépose le budget.

Coralia Bulhoes: Oui.

Le président: Merci.

Monsieur Kuruc, avez-vous une question pour l'un des témoins?

Ned Kuruc: Non. J'aimerais proposer une motion.

Le président: D'accord.

Ned Kuruc: En ce qui concerne nos témoins, elles ont été très franches en nous indiquant à quels types de questions elles pouvaient ou non répondre, mais je pense que tous les membres du Comité avaient des questions auxquelles, avec tout le respect que je leur dois, il leur était impossible de répondre.

J'aimerais proposer une motion pour voir si nous pourrions convoquer le gouverneur de la Banque du Canada ou la première sous-gouverneure au cours des 30 prochains jours afin qu'ils répondent pendant une heure à bon nombre de ces questions que nous avons posées.

Le président: Cette motion est recevable.

Pourquoi ne pas d'abord laisser partir les témoins? Elles se sont montrées très coopératives en répondant à nos questions qui relevaient de leur domaine d'expertise. Merci beaucoup.

Nous sommes saisis d'une motion qui est recevable.

Monsieur Kuruc, vous pouvez nous la présenter, ou je peux donner la parole aux autres s'ils veulent en débattre.

Je vais peut-être préciser la teneur de votre motion, question de vous aider un peu. C'est soit le gouverneur de la Banque du Canada, soit la première sous-gouverneure. Ce sont les deux personnes qui pourraient nous répondre relativement à ces enjeux.

Ned Kuruc: Oui. Pour dire les choses simplement, nous avons beaucoup de questions et, avec tout le respect que je dois à nos témoins d'aujourd'hui, elles n'ont pas pu y répondre. Je pense que nous avons besoin de réponses à bon nombre de ces questions, alors convoquons ces deux personnes.

Le président: Voyons ce que nous pouvons faire. Il nous reste encore du temps et nous sommes saisis d'une motion. Je vais donc me tourner vers les autres membres du Comité pour leur demander s'ils ont des commentaires. Lorsque le débat sera terminé, nous passerons au vote.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Évidemment, je souhaite voter en faveur de cette motion. Selon ce que j'ai entendu dans l'interprétation, il était question d'un délai. Quel est le délai qu'on donnait pour pouvoir tenir cette rencontre?

Le président: On n'a pas donné de date.

[Traduction]

Ned Kuruc: C'était 30 jours.

[Français]

Sébastien Lemire: J'avais compris trois jours, ce que je trouvais ambitieux. J'aimais ça, mais je comprends que c'est 30 jours. Bien sûr, je vais appuyer cette motion.

Merci.

Le président: Pardonnez-moi. Je ne l'avais pas entendu.

Très bien.

[Traduction]

À vous la parole, monsieur McKinnon.

Ron McKinnon: J'appuie la motion elle-même, mais je me demande si 30 jours... Nous n'avons aucune idée de l'emploi du temps du gouverneur. Je serais d'accord pour l'inviter et essayer de trouver un moment qui lui convient, mais ne parlons pas d'un délai de 30 jours dans la motion.

Le président: Si vous me confiez ce mandat, je vais essayer de faire comparaître l'un de ces deux représentants de la Banque le plus tôt possible, avant que nous ajournions pour l'été. Je vais prendre les dispositions nécessaires avec eux pour qu'ils puissent témoigner. Est-ce que cela vous convient? Sommes-nous d'accord là-dessus?

Ned Kuruc: Je suis d'accord.

Le président: Le Comité me demande d'inviter le gouverneur ou la première sous-gouverneure de la Banque du Canada à comparaître pendant une heure pour répondre aux questions du Comité avant que nous ajournions nos travaux cet été.

[Français]

Est-ce que ça vous convient?

[Traduction]

(La motion est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Le président: C'est unanime.

Avant de lever la séance, je vous informe que nous serons de retour lundi avec les gens du ministère de la Défense nationale pour discuter du recrutement des militaires canadiens. Ensuite, le mercredi 22 avril, nous examinerons le Programme des étudiants étrangers avec les représentants d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada, ce qui donnera lieu à un autre rapport.

Merci beaucoup à tous. Nous avons un peu dépassé le temps imparti, mais nous nous en tirons bien. Nous nous reverrons la semaine prochaine. Je vous souhaite une bonne journée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>